tréméac centre éducatif

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

SOMMAIRE

- Données Générales
  - Arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement 2017 et arrêté modificatif Conseil Départemental
  - Arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement 2017 PJJ
  - Projet d'association
  - Organigrammes 2020
  - Statistiques 2020

- Activités transversales

- Accompagnement éducatif avec hébergement

- Service Educatif de Mesures d'Interventions Soutenues à Domicile

- Ressources Mobilisation

- Plateau Technique La Calandre

scan / mail GBAL /
N Relique
ORGL Classeur Autorisation 2017

Nantes, le 22 DEC. 2016

Direction générale solidarité
Direction enfance familles
Service protection de l'enfance

Affaire suivie par :
Marie-Christine DUBOIS
Tél. 02.51.17.22.00

REÇU le
27 DEC. 2016
Rép:

Monsieur le Président
Association René de Tréméac
10 rue Evariste Luminais
44100 NANTES

Objet : Autorisation de fonctionnement
PJ : 1 arrêté d'autorisation

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli l'arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre éducatif Tréméac géré par votre association.

L'arrêté d'autorisation est établi en considération d'une capacité de 64 places d'hébergement en moyen séjour.

Cette capacité autorisée ne concerne plus l'intervention en accueil d'urgence, conformément au souhait de votre association de ne plus s'inscrire dans le dispositif départemental d'urgence.

Le recentrage du centre éducatif Tréméac vers une activité entièrement dévolue à l'accueil de moyen séjour doit s'accompagner de modalités progressives, définies avec le Département. Ce recentrage devra également s'inscrire dans une redéfinition du périmètre des moyens pour les places concernées, en cohérence avec des coûts de revient d'activité de moyen séjour.

Dans ces objectifs, un travail avec les services départementaux s'engagera avec l'établissement très rapidement. Une rencontre technique, qui devra avoir lieu en janvier 2017, vous sera prochainement proposée.

Concernant le Service de mesures d'intervention soutenue à domicile, l'évolution des modalités d'intervention, demandée par le Département, porte la capacité globale du service à 50 mesures.

Le renouvellement de cette autorisation s'inscrit également dans le cadre de travail avec les services du Département, décliné dans le référentiel départemental sur les articulations entre les unités ASE et les lieux d'accueils lors du placement de l'enfant, mis en application à compter de septembre 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Directeur général solidarité

Jérôme JUMEL

Adresse postale :
Hôtel du Département
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
contact@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr

Loire Atlantique

Direction générale solidarité
Direction enfance familles
Service protection de l'enfance

Le Président du conseil départemental
de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU CENTRE ÉDUCATIF TRÉMÉAC, GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION RENÉ DE TRÉMÉAC

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

VU le code civil, notamment les articles 375 et suivants ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.222-1 et suivants, l'article L.312-1, l'article L.313-1 et suivants, et R.313-10-3 et suivants ;

VU l'arrêté numéro 14 de Monsieur le Président du Département de Loire Atlantique du 23 novembre 2016 portant délégation de signature pour la direction générale solidarité ;

Considérant le rapport d'évaluation externe transmis le 30 juin 2015 du Centre éducatif Tréméac, géré par l'Association René de Tréméac, formalisé conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles pour les établissements et services autorisés avant la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

ARRÊTE

Article 1 – Le Centre éducatif Tréméac, géré par l'Association René de Tréméac dont le siège social est situé 10, rue Évariste Luminais à Nantes, voit son autorisation renouvelée, à partir du 3 janvier 2017, pour :

- La prise en charge en hébergement de 64 garçons et filles :
  - âgé(e)s de 11 à 18 ans, relevant d'une mesure de placement judiciaire ou administrative
  - âgé(e)s de 18 à 21 ans confiés par l'autorité administrative, sur dérogation du Département de Loire-Atlantique

La prise en charge en hébergement est réalisée à partir des modalités suivantes :
- 40 places en structures collectives
- 24 places en hébergement diversifié en appartements, collectifs et individuel

- Le suivi de 50 mesures d'intervention soutenue à domicile pour des enfants :
  - âgés de 0 à 18 ans, relevant d'une mesure judiciaire (AEIMF) ou administrative (SED).

La prise en charge d'hébergement comprend une activité en journée prévue pour les jeunes n'ayant pas d'autre activité scolaire ou de formation.

Les modalités d'intervention et les ratios d'encadrement seront mis en œuvre par l'association sur la base des orientations définies par le conseil départemental de Loire-Atlantique.

Article 2 – Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à partir du 3 janvier 2017.

Le renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe prévue à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 – L'association doit communiquer au Département de Loire-Atlantique les informations et documents administratifs, financiers et comptables ainsi que les renseignements statistiques suivants.

3.1 Informations liées à une modification ou à une évolution de l'établissement ou du service autorisé.

Le représentant légal de l'Association René de Tréméac devra soumettre pour étude et validation au directeur général des services du département de Loire-Atlantique, tout projet modifiant la capacité d'accueil de l'établissement autorisé, le lieu de son implantation, les conditions d'éducation et de séjour des mineurs confiés et, d'une manière générale, tout changement pouvant avoir une incidence sur la nature ou le champ d'application de la présente autorisation.

Le représentant légal de l'Association René de Tréméac devra également faire connaître au directeur général des services du département de Loire-Atlantique, toute modification dans la composition des organes de direction de la personne morale gestionnaire de l'établissement autorisé, ainsi que tout recrutement de personnel affecté dans l'équipement autorisé.

3.2 Documents administratifs, budgétaires, financiers et comptables

Conformément aux articles R.314-3, R.314-49 et R.314-50 du code de l'action sociale et des familles (CASF), l'association communique chaque année :
- Avant le 1er novembre de chaque année, le budget de l'exercice suivant accompagné du rapport budgétaire et de ses annexes,
- Avant le 30 avril de l'année qui suit celle de l'exercice, le compte administratif établi à la clôture de l'exercice, accompagné du rapport d'activités et de ses annexes.

3.3 Évaluations interne et externe

L'association communique les résultats de l'évaluation interne et externe des activités et de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services autorisés, selon les modalités prévues à l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

3.4 Informations relatives à l'activité

L'association transmet mensuellement un état nominatif des jeunes accueillis selon le modèle établi par le Département.

Article 4 – Conformément aux articles L.313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles et aux dispositions du règlement départemental d'aide sociale, le Président du Département de Loire-Atlantique pourra procéder ou faire procéder à tous les contrôles ou investigations qui lui apparaîtront nécessaires. Les responsables de l'établissement concerné apportent dans ce cadre leur entier concours.

Article 5 – Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux.

Article 6 – Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président du conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai franc de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

Article 8 - Le directeur général des services du Département de Loire-Atlantique et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Nantes, le 22 DEC. 2016

Pour le Président du conseil départemental
Le Directeur général solidarité

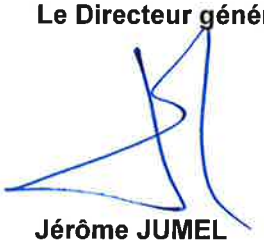

Jérôme JUMEL

Transmis au contrôle de la légalité le :	22 DEC. 2016
Notifié le :	22 DEC. 2016
Certifié exécutoire le :	22 DEC. 2016

- 9 MARS 2017

Loire Atlantique

Nantes, le - 7 MARS 2017

Direction générale solidarité
Direction enfance familles
Service protection de l'enfance

Affaire suivie par :
Marie-Christine DUBOIS
Tél. 02.51.17.22.00

Monsieur le Président
Association René de Tréméac
10 rue Evariste Luminais
44100 NANTES

Objet : Autorisation de fonctionnement
PJ : 1 arrêté modificatif d'autorisation

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli un arrêté modificatif de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre éducatif Tréméac géré par votre association

La modification concerne l'article 1 pour lequel une précision relative à la prise en charge des jeunes majeurs est apportée. Il est ainsi fait référence à l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Directeur général solidarité

Jérôme JUMEL

Adresse postale :
Hôtel du Département
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
contact@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr

- 9 MARS 2017

Loire Atlantique

Direction générale solidarité
Direction enfance familles
Service protection de l'enfance

Le Président du conseil départemental
de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ MODIFICATIF DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU CENTRE ÉDUCATIF TRÉMÉAC, GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION RENÉ DE TRÉMÉAC

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

VU le code civil, notamment les articles 375 et suivants ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.222-1 et suivants, l'article L.312-1, l'article L.313-1 et suivants, et R.313-10-3 et suivants ;

VU l'arrêté numéro 14 de Monsieur le Président du Département de Loire Atlantique du 23 novembre 2016 portant délégation de signature pour la direction générale solidarité ;

VU l'arrêté de renouvellement d'autorisation du centre éducatif Tréméac géré par l'association René de Tréméac du 22 décembre 2016 ;

Considérant le rapport d'évaluation externe transmis le 30 juin 2015 du Centre éducatif Tréméac, géré par l'Association René de Tréméac, formalisé conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles pour les établissements et services autorisés avant la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

ARRÊTE

Article 1 – Le Centre éducatif Tréméac, géré par l'Association René de Tréméac dont le siège social est situé 10, rue Évariste Luminais à Nantes, voit son autorisation renouvelée, à partir du 3 janvier 2017, pour :

- La prise en charge en hébergement de 64 garçons et filles :
  - âgé(e)s de 11 à 18 ans, relevant d'une mesure de placement judiciaire ou administrative
  - âgé(e)s de 18 à 21 ans, selon les conditions prévues par l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles.

La prise en charge en hébergement est réalisée à partir des modalités suivantes :
- 40 places en structures collectives
- 24 places en hébergement diversifié en appartements, collectifs et individuel

- Le suivi de 50 mesures d'intervention soutenue à domicile pour des enfants :
  - âgés de 0 à 18 ans, relevant d'une mesure judiciaire (AEIMF) ou administrative (SED).

La prise en charge d'hébergement comprend une activité en journée prévue pour les jeunes n'ayant pas d'autre activité scolaire ou de formation.

Les modalités d'intervention et les ratios d'encadrement seront mis en œuvre par l'association sur la base des orientations définies par le conseil départemental de Loire-Atlantique.

Article 2 – Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à partir du 3 janvier 2017.

Le renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe prévue à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 – L'association doit communiquer au Département de Loire-Atlantique les informations et documents administratifs, financiers et comptables ainsi que les renseignements statistiques suivants.

3.1 Informations liées à une modification ou à une évolution de l'établissement ou du service autorisé.

Le représentant légal de l'Association René de Tréméac devra soumettre pour étude et validation au directeur général des services du département de Loire-Atlantique, tout projet modifiant la capacité d'accueil de l'établissement autorisé, le lieu de son implantation, les conditions d'éducation et de séjour des mineurs confiés et, d'une manière générale, tout changement pouvant avoir une incidence sur la nature ou le champ d'application de la présente autorisation.

Le représentant légal de l'Association René de Tréméac devra également faire connaître au directeur général des services du département de Loire-Atlantique, toute modification dans la composition des organes de direction de la personne morale gestionnaire de l'établissement autorisé, ainsi que tout recrutement de personnel affecté dans l'équipement autorisé.

3.2 Documents administratifs, budgétaires, financiers et comptables

Conformément aux articles R.314-3, R.314-49 et R.314-50 du code de l'action sociale et des familles (CASF), l'association communique chaque année :
- Avant le 1er novembre de chaque année, le budget de l'exercice suivant accompagné du rapport budgétaire et de ses annexes,
- Avant le 30 avril de l'année qui suit celle de l'exercice, le compte administratif établi à la clôture de l'exercice, accompagné du rapport d'activités et de ses annexes.

3.3 Évaluations interne et externe

L'association communique les résultats de l'évaluation interne et externe des activités et de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services autorisés, selon les modalités prévues à l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

3.4 Informations relatives à l'activité

L'association transmet mensuellement un état nominatif des jeunes accueillis selon le modèle établi par le Département.

Article 4 – Conformément aux articles L.313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles et aux dispositions du règlement départemental d'aide sociale, le Président du Département de Loire-Atlantique pourra procéder ou faire procéder à tous les contrôles ou investigations qui lui apparaîtront nécessaires. Les responsables de l'établissement concerné apportent dans ce cadre leur entier concours.

Article 5 – Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux.

Article 6 – Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président du conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai franc de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

Article 8 - Le directeur général des services du Département de Loire-Atlantique et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Nantes, le - 7 MARS 2017

Pour le Président du conseil départemental
Le Directeur général solidarité

Jérôme JUMEL

Transmis au contrôle de la légalité le : - 7 MARS 2017

Notifié le : - 7 MARS 2017

Certifié exécutoire le : - 7 MARS 2017

MINISTERE
DE LA JUSTICE
****
DIRECTION TERRITORIALE
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
LOIRE-ATLANTIQUE/VENDEE
11, rue Arthur III
BP 66314
44263 NANTES Cedex 2
****
Téléphone 02 90 78 82 30
Télécopie 02.40.14.09.56
Email : dtpjj-nantes@justice.fr

NANTES, le 20 décembre 2018

BORDEREAU D'ENVOI

A

l'Association René de Tréméac
3 boulevard Léon Jouhaux
CS 68623
44184 NANTES cedex 4

REÇU le
24 DEC. 2018
Rép: _____

N° 851 /2018

OBJET DE LA TRANSMISSION	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Vous voudrez bien trouver ci-jointe : **Copie de l'arrêté portant renouvellement d'autorisation du Centre Educatif René de Tréméac à compter du 03/01/2017.**	1	Le Secrétariat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté portant renouvellement d'autorisation du Centre Educatif René de Tréméac
à NANTES

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE,
PRÉFET DE LOIRE-ATLANTIQUE
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1 et suivants, R. 313-10-3 et suivants ;

Vu le code civil, notamment ses articles 375 à 375-8 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 75-96 du 18 février 1975 modifié fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur des jeunes majeurs ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le rapport de l'évaluation externe du centre éducatif René de Tréméac transmis aux autorités, le 30 juin 2015 ;

Considérant que le service est réputé autorisé en vertu des dispositions issues de la loi du 28 décembre 2015 susvisée ;

Considérant que les résultats de l'évaluation externe ne font pas obstacle au renouvellement de l'autorisation ;

Sur proposition du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation du Centre Educatif René de Tréméac, sis 3, boulevard Léon Jouhaux – CS 68623 – 44184 Nantes Cedex 4 géré par l'association René de Tréméac dont le siège social est situé 3, boulevard Léon Jouhaux – CS 68623 – 44184 Nantes Cedex 4 est renouvelée à compter du 3 janvier 2017 pour la prise en charge de 64 garçons ou filles âgés de 11 à 18 ans avec prolongation au bénéfice des jeunes majeurs.

L'accueil est réalisé en hébergement collectif (40 places) et en appartements collectifs et individuels (24 places), réparti de la façon suivante :

- Service Auriol : accueil de 8 jeunes âgés de 11 à 18 ans en internat collectif et de 3 jeunes âgés de 16 à 21 ans en appartements sis 36, rue Vincent Auriol – 44800 Saint-Herblain ;
- Service Le Home : accueil de 8 jeunes âgés de 11 à 18 ans en internat collectif et de 15 jeunes âgés de 16 à 21 ans en appartements sis 68, rue de la Montagne – 44100 Nantes ;
- Service Allende : accueil de 8 jeunes âgés de 11 à 18 ans en internat collectif sis 14, boulevard Allende – 44800 Saint-Herblain + accueil de 4 garçons âgés de 16 à 18 ans en internat collectif et de 3 jeunes âgés de 16 à 21 ans en appartements sis 30, rue Fougerat 44100 Nantes ;
- Service Galilée : accueil de 8 jeunes âgés de 11 à 18 ans en internat collectif sis 17, rue du Capitaine David – 44100 Nantes + accueil de 4 filles âgées de 16 à 18 ans en internat collectif et de 3 jeunes âgés de 16 à 21 ans en appartements sis 19, rue du Capitaine David – 44100 Nantes.

Article 2 :

La présente autorisation est valable pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2032.

Article 3 :

Le renouvellement partiel ou total de l'autorisation est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée aux articles L. 312-8 et L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques en vigueur devra être porté à la connaissance de la préfète.

Article 5 :

Cet établissement est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

Article 6 :

En application de l'article R. 313-8 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 7 :

En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Article 8 :

Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Nantes, le 12 DEC. 2018

Le Préfet

Claude d'HARCOURT

PROJET D'ASSOCIATION

1- PREAMBULE

L'Association René de Tréméac, fondée en 1975 et régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet :

a. de poursuivre une action sociale, éducative, pédagogique et de formation commencée à Nantes, en faveur des jeunes en difficulté
b. de mener toute action contre les différentes formes d'inadaptation.
c. de diffuser toutes productions utiles au développement de ses actions.

Dans le cadre de ses activités d'utilité sociale, l'Association se réfère à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

2- HISTOIRE ET ORIGINE

En 1802, Monsieur René de Tréméac, curé de la Cathédrale de Nantes, héberge des jeunes femmes en difficulté dans une maison qu'il met à leur disposition.

En 1809, il sollicite l'aide de l'"Institution de la Maison du Refuge" de Paris pour créer à Nantes une Institution semblable, qui sera approuvée par un Arrêté de l'Empereur Napoléon 1er le 6 juin 1811 et à laquelle il fait don de la maison institutionnelle prêtée.

En 1825, le Roi Charles X approuve par ordonnance l'achat des locaux et terrains faits le 28 octobre 1823 par la communauté religieuse sur le "site Gigant" à Nantes.

En 1911, un Arrêté du Ministre de l'Intérieur autorise l'Institution devenue "Etablissement Notre-Dame de Charité du Refuge des Dames Blanches" à recevoir des pupilles difficiles de l'Assistance Publique.

En 1945, l'Oeuvre est habilitée à recevoir des mineures délinquantes en internat.

En 1965, une nouvelle habilitation par le Ministère de la Justice permet de gérer un foyer de semi-liberté de 30 mineures et un service de placement éducatif en milieu ouvert de 40 mineures, "toutes issues de l'établissement".

En 1969 cette habilitation est confirmée et complétée par la possibilité d'accueillir des jeunes "directement" en foyer de semi-liberté.

De 1970 à 1974, pour diversifier un encadrement jusqu'ici féminin, il est procédé au recrutement des premiers éducateurs et encadrants hommes.

Pour pallier les difficultés d'effectifs de la Communauté Notre-Dame de Charité, une Association Loi 1901 "René de Tréméac" est créée le 27 mai 1975. Trois membres désignés par les religieuses y siègent de droit.

Le 1er janvier 1977, après des difficultés de gestion, des diminutions d'effectif et des licenciements, les religieuses abandonnent à la nouvelle Association la gestion de l'établissement qui devient le "Centre Tréméac". Le recrutement d'un nouveau directeur début avril 1978 conduit à l'éclatement de la structure unique centrale en habitats de petites unités

Approuvé au Conseil d' Administration du 26/10/2010
Validé en Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2010

Près du siège social, rue Evariste Luminais, sont conservés deux foyers et une structure scolaire et en 1979 est créé un service "d'hébergement extérieur" organisé en dix studios individuels dont le siège se trouve rue Fougerat.

Le 30 juillet 1979, les premières habilitations pour l'Association sont accordées par le Ministère de la Justice et le Ministère de la Santé au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 et des articles 375 à 382 du Code Civil sur l'Assistance Educative de quatre services : un Service Internat de 46 places - un Service semi liberté de 22 places - un Service d'hébergement extérieur de 12 places - un Service d'EMO de 7 places soit un total de 93 places agréées.

En 1982, un nouvel agrément, par l'Education Nationale cette fois, d'un cours technique privé vise à la formation d'employés de collectivité.

Le 6 février 1992, le Préfet et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en référence à la loi du 6 octobre 1988 accorde des habilitations quinquennales pour accueillir des jeunes filles âgées de 13 à 21 ans en quatre services : un Service d'Accueil d'Urgence de 10 places - un Service d'Action Educative composé de 4 foyers autonomes : deux de 10 et deux de 11 places - demi internat scolaire 2 places - un Service d'Insertion Sociale 33 places, organisé en 2 appartements de 3 studios, une maison de 6 studios et 21 studios individuels indépendants - un Service d'Adaptation et d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) de 7 places soit un total de 93 places.

Le 29 décembre 1995, l'Association procède à l'achat de bâtiments et d'un terrain encore loués à la communauté sur l'emplacement historique avec l'accord du Conseil Général. Elle y crée son siège social.

Le 19 septembre 1997, le Préfet et la DPJJ accorde de nouvelles habilitations pour accueillir des jeunes de 11 à 21 ans dans quatre services : le SAU 9 places - le SAE 40 places en internat pour des filles, composé de 3 unités de vie collective indépendante et un accueil en petits collectifs - Accueil de jour : 2 places - le SIS : 35 places organisé en 6 unités collectives de 21 studios mixtes 16-21 ans - le S.A.A. Service d'Adaptation et d'Aide de 7 places mixtes de 13 à 21 ans. Au total 93 places.

Le 30 janvier 2002, ces habilitations sont reconduites pour un an.

Le 16 décembre 2003, la P.J.J. accorde de nouvelles habilitations pour accueillir des jeunes de 11 à 21 ans dans cinq services : le SAUO : 9 places – Le S.A.I. : 8 places - le S.A.E. : 33 places + 2 accueils de jours – le S.I.S. : 31 places – le S.A.A. : 10 places. Au total : 93 places.

3- VALEURS ET PRINCIPES

L'application des Droits de l'Homme exige le respect des trois valeurs fondamentales républicaines :

- LA LIBERTE : tout homme a une dignité qui doit être respectée, mais aussi que chacun doit respecter chez l'autre. La mission de notre Association est de faire mesurer à chacun ses possibilités. Le jeune adolescent, sujet à part entière, devra prendre conscience de sa responsabilité envers lui-même et envers les autres (cf. journée Association du 22.11.92 "Adolescence une nouveauté").

- L'EGALITE : chacun doit avoir accès aux mêmes droits et être obligé aux mêmes devoirs. Chacun doit pouvoir apporter quelque chose à l'autre quel qu'il soit. (cf. journée Association du 22 novembre 1996 "La Différence").

- LA FRATERNITE : version moderne de la charité. En général, "on" mesure ce qui nous manque et "on" attend la solidarité des autres, sans mesurer ses qualités, sa personnalité. L'objectif que se fixe l'Association est d'amener chaque usager sujet à ne pas vivre dans l'assistance mais avec les autres et pour les autres dans une démarche pleine de sens (cf. journée Association du 15 novembre 2002 "Le Sujet vers sa responsabilité".

L'adhésion à la Convention des Droits de l'Enfant implique la mise en œuvre de ces grands principes : pourvoir aux besoins de l'enfant, respecter son intégrité physique et morale, sa dignité, sa vie privée, le protéger et permettre sa participation aux décisions qui le concernent.

4- ADHERENTS

L'Association se compose de membres représentant la société civile.

- les membres d'honneur sont des membres désignés par le Conseil d'Administration pour les services rendus à l'Association.
- les membres bienfaiteurs sont des membres qui apportent une aide au fonctionnement de l'Association reconnue par le Conseil d'Administration.
- les membres actifs sont admis par décision du Conseil d'Administration. Ils sont présentés par deux membres de celui-ci, qui ont entendu leurs motivations.
- les membres associés sont des membres qui représentent d'autres Associations, avec lesquelles des accords sont conclus.
- les membres actifs, sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale. Leur renouvellement s'effectue par tiers tous les ans.
- parmi les représentants au Conseil d'Administration, sont élus les membres du bureau. Le Bureau est élu pour un an. Les membres sortants sont rééligibles. Toute fonction au Bureau ne pourra être exercée consécutivement plus de 6 ans.
- la qualité de membre actif ne peut être obtenue par les personnels salariés du ou des établissements gérés par l'Association.
- les salariés, directeur et les élus comme représentants au Conseil d'Administration assistent à ces réunions en qualité d'invités mais n'ont pas le droit de vote.

5- RELATIONS

a. **avec les jeunes et leurs familles** : elles sont du ressort des personnels des établissements. Ces relations doivent être établies autant que possibles par les établissements, et dans le respect des règles en vigueur. L'Association s'implique dans le Conseil de la vie sociale dénommé au sein de Tremeac : Conseil des Jeunes.

b. **avec l'environnement** : l'Association entend s'engager autant qu'elle le peut dans les organismes techniques et représentatifs des centres d'études et de décisions, assurer une présence sur le terrain politique par sa réflexion et son expérience.

c. **avec les salariés et les cadres** : la relation avec les salariés est du ressort de la fonction du Directeur d'Association dans le respect des dispositifs légaux, le Conseil d'Administration se réservant toutefois l'embauche des cadres hiérarchiques

d. **avec les artistes :** diffuser toutes productions utiles au développement de ses actions.

6- POPULATION ACCUEILLIE

Des jeunes sont en rupture avec la société telle qu'elle existe en ce début du 21ème siècle :

- défaillance familiale grave : déviance des moeurs, violence subie...
- incapacité familiale : argent, père et/ou mère absents...
- carences éducatives, scolaires, affectives...
- décalage vis-à-vis de la société et de ses valeurs : société de consommation, respect des lois...
- délinquance, vol, violence, drogue, prostitution...

Ces jeunes sont <u>confiés par des institutions publiques telles que :</u>

- Justice : Protection Judiciaire de la Jeunesse : DPJJ
- Conseil Général : Aide Sociale à l'Enfance

Les organismes ont besoin de structures organisées pour héberger, réconforter, instruire, réhabiliter ces jeunes. Ils sollicitent le concours d'Associations engagées dans ces missions "d'utilité sociale". Ils habilitent les fonctionnements des institutions spécialisées que ces associations mettent en place pour répondre aux besoins.
L'Association René de Tréméac accueille une population de jeunes provenant surtout du département, mais également de la région et du territoire national.

Approuvé au Conseil d' Administration du 26/10/2010
Validé en Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2010

7- OBJECTIFS

D'abord assurer la protection, l'assistance, la surveillance.
Puis développer la connaissance, l'épanouissement et la valorisation du jeune.
Enfin, l'insérer dans la société dans le respect de ses lois, par l'autonomie psychique, sociale et matérielle.

8- MISE EN ŒUVRE

8.1 L'action éducative

L'action éducative s'inscrit en prenant en compte les nécessaires unicité et globalité de l'individu, dans la double sphère de l'individuel et du social. Aussi le but principal de l'Association se trouve-t-il augmenté du fait que chaque usager accueilli puisse accéder, si tôt que possible, à l'état de "sujet" autonome et de "citoyen" capable de tenir sa place dans la société.

Pour y parvenir, les établissements de l'Association développent une aide à l'autonomie matérielle, sociale, psychique et cognitive.

Cela implique une organisation particulière :

- le cadre de vie, le mode de vie, les personnels, des références conceptuelles
- des structures indépendantes et éclatées, faisant intervenir la verticalité.

8.2 L'insertion socio-professionnelle

L'insertion socio-professionnelle s'effectue entre autre au sein du Plateau Technique – « La Calandre », qui accueille des jeunes issus des établissements de l'Association et des jeunes ayant transités par la Mission Locale ainsi que des jeunes proposés par d'autres établissements publics ou privés du secteur.

« La Calandre » a pour premier objectif de réconcilier les usagers avec la scolarité et de les mettre en condition de s'approprier un processus de formation.

Il s'agit ensuite de leur permettre d'assimiler des savoirs et de les développer pour acquérir une plus grande confiance en soi, en même temps que se réalisera une insertion sociale.
Les dispositifs qui seront mis en place viseront en fin de compte l'insertion et l'intégration des usagers dans le tissu économique. La garantie d'une formation à l'emploi par un partenariat développé en permanence avec les entreprises y contribuera.

Il s'agit de lutter contre l'illettrisme et de réinvestir des envies d'apprendre, de favoriser des actions progressives de formation dans le cadre de pré qualifications et de qualifications.

9- ORGANISATION

9.1 Organisation de l'encadrement

L'organisation de l'encadrement veut à la fois concilier une harmonisation générale des décisions, une cohérence globale de fonctionnement, une rapidité dans les protocoles d'accueil, des réponses urgentes aux problèmes posés et une capacité d'initiative importante pour les salariés cadres ou non.

Le Directeur gère l'Association, le secteur accueil et hébergement nommé "Centre Tréméac" par délégation du Président
Il est souhaité que les Directeurs soient titulaire du CAFDES.

9.2 Organisation spécifique

Le Centre Tréméac reçoit en conformité avec les habilitations des jeunes répartis en plusieurs services.
On y note en particulier :

- Un accueil d'urgence,
- Des hébergements en petites unités, collectives ou individuelles
- Des mesures d'intervention soutenues à domicile.

Approuvé au Conseil d' Administration du 26/10/2010
Validé en Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2010

- Des dispositifs plus particuliers, tels le placement familial,…
- Un plateau technique : La Calandre

Les établissements de l'Association prennent particulièrement en compte dans le cadre du schéma de départemental, l'environnement de l'enfant et de l'adolescent dans sa construction de sujet social :

- le milieu familial et les troubles éventuels de son fonctionnement
- le milieu socio-économique
- le milieu culturel

Le travail auprès des parents consiste à les soutenir dans leur fonction, à les restaurer dans cette fonction lorsqu'ils se trouvent disqualifiés, les appuyer dans leur positionnement s'il est juste, lorsqu'ils doutent du bien fondé de leur action ou de leur parole.

En conclusion, l'Association s'organise et développe des actions pour que l'environnement familial, éducatif, pédagogique, psychologique dans lequel se développe le jeune lui permette l'aménagement de son identité sociale, culturelle et psychique.

10- PARTENAIRES

a. **Justice** :

.Les Juges pour enfants - en priorité ceux des juridictions de Loire-Atlantique
.Les Procureurs de la République, les substituts aux mineurs - juridictions de Nantes et Saint-Nazaire essentiellement
.La protection judiciaire de la jeunesse

b. **Conseil Général** :

Le Conseil Général est le principal financeur de l'Association.
Les services de l'établissement reçoivent des jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.
L'Association travaille en bonne intelligence avec le Service Départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance.

c. **Education Nationale** :

Rectorat et Académie autorisent par leurs reconnaissances la mise en place de projets innovants et adaptés aux besoins des personnes les plus en difficulté.
Des conventions adaptées aux besoins des jeunes dont l'Association s'occupe sont recherchées.

d. **Conseil Régional** :

Le Conseil Régional est partenaire dans le cadre de l'O.F.T.(Offre de Formation Territorialisée)

e. **Jeunesse et Sport**

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a habilité le Centre Tréméac en date du 10.04.1989 a développer certaines activités de loisirs et de sports.

f. **Direction du Travail**

L'Association agit en partenariat avec tous les organismes facilitant l'insertion des jeunes : Le Pôle Emploi dont les Missions Locales
Des rencontres régulières ont lieu avec les responsables de secteur. Une contribution plus importante a été développée : l'orientation des jeunes (internes et externes au Centre) vers le secteur formation - pré qualification.

g. **Ville de Nantes**

La participation des jeunes aux activités culturelles sportives et autres, via les équipements municipaux, amène à développer des relations privilégiées avec les responsables.

h. **Autres Associations**

L'Association a passé des accords particuliers de coopération avec d'autres Associations concourant aux mêmes buts ou à des objectifs similaires : Initiatives Grand Largue, Association des Anciennes de Tréméac, l'Inter Association 44.

i. **Organismes divers**

L'Association cotise pour le fonctionnement de l'URIOPSS et du CREAI.
L'Association est membre actif de l'Inter-Association 44. Elle a comme conseil le Syndicat Employeur (SYNEAS).

j. **Les familles**

Dans la mesure du possible et dans le respect du cadre législatif en vigueur, les relations familiales des jeunes sont encouragées.
Sauf avis contraire et ferme de l'autorité de placement, tout est mis en œuvre pour maintenir ou renouer cette relation.
L'Association dispose d'un " appartement des familles" destiné à l'accueil des parents de familles dissociées pour faciliter la rencontre avec leurs enfants.

k. **Les jeunes**

Les premiers acteurs sont les jeunes eux-mêmes, puisque l'Association veut les considérer autrement que comme de simples consommateurs. C'est en lui reconnaissant le droit au respect, à l'autonomie, à la différence que l'Association permet à la personne en difficulté, d'être acteur des processus mis en œuvre.

CENTRE EDUCATIF TREMEAC

Directeur : Guillaume BRIEND **Directrice Adjointe**: Nathalie **THIMOTHÉE**

tremeac@centretremeac.fr

Présentation des Services
JANVIER 2020

Service AURIOL

INTERNAT
36 rue V Auriol
44 800 St HERBLAIN
8 Filles/Garçons
11/18 ans

APPARTEMENTS
3 Filles/Garçons
16/21 ans
En Appartements
02.40.36.49.10
service.auriol@centretremeac.fr

S.M.I.S.D

Service de Mesures d'Interventions Soutenues à Domicile

3 Bd Léon Jouhaux
44100 Nantes

***50* Filles/Garçons**
0/18 ans
suivis dans leurs familles
smisd@centretremeac.fr

02.40.69.83.71 : accueil secrétariat
02.72.00.44.94 : pour les professionnels
02.72.00.44.93 : pour les

Service ALLENDE

INTERNAT
14 bd Allende
44800 St Herblain

8 Filles/Garçons
11/18 ans

02.40.73.79.94
service.allende@centretremeac.fr

PETIT COLLECTIF PROXIMITÉ
4 Garçons
16/18 ans

30 rue Fougerat
44100 Nantes

APPARTEMENTS
3 Filles/Garçons
16/21 ans

Service HOME

INTERNAT
68 rue La Montagne
44100 Nantes

8 Filles/Garçons
11/18 ans

02.40.58.50.84
service.home@centretremeac.fr

APPARTEMENTS
15 Filles/Garçons
16/21 ans

Service GALILEE

INTERNAT
17 rue du Cap. David
44100 Nantes

8 Filles/Garçons
11/18 ans

02.40.73.65.14
service.galilee@centretremeac.fr

PETIT COLLECTIF PROXIMITÉ
4 Filles
16/18 ans

19 rue du Cap. David
44100 Nantes

APPARTEMENTS
3 Filles/Garçons
16/21 ans

Plateau Technique

La Calandre

3 Bd Léon Jouhaux
44100 Nantes

120 Filles/Garçons
Suivis quotidiennement (hors we)
11/25 ans

02.40.69.83.71

Rebondir
(16-25 ans)

Action de Soutien aux Jeunes Migrants
(16-24 ans)

Ateliers de Mobilisation
(11-18 ans)

- *Accompagnement individualisé (scolarité, formation, réseau inter-établissement).*
- *Activité socio-éducative*

Chantiers de Découverte et Remobilisation
(16-21 ans)

Service Administratif & Financier

3 Bd Léon Jouhaux
44100 Nantes
*
Accueil
&
Comptabilité

02.40.69.83.71
Tremeac@centretremeac.fr

Services Techniques

service.technique@centretremeac.fr

tréméac centre éducatif

Organigramme hiérarchique et fonctionnel
JANVIER 2020

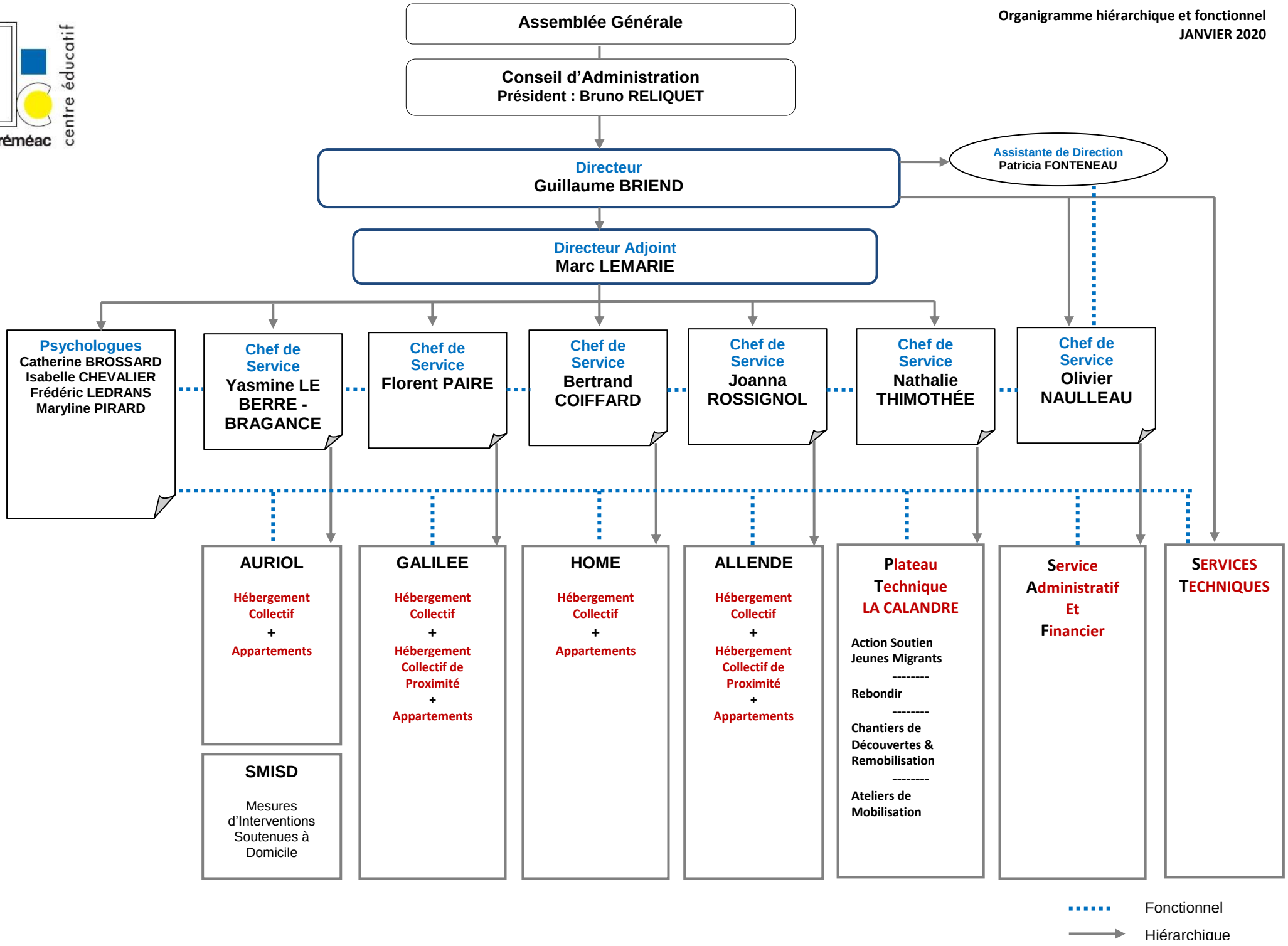

tréméac centre éducatif

ACTIVITE 2020

PRESENTATION ACTIVITÉS TRANSVERSALES

En termes de transversalité, on peut noter l'importance que revêt le **comité de coordination** qui réunit Direction, encadrement et psychologues, 9 réunions se sont tenues entre janvier et décembre 2020 (6 en 2019).

Du fait du confinement, tous les projets (dont les projets des services), les commissions, les instances d'échange et de rencontre ont été suspendues entre le 17 mars et le 10 mai, impliquant une distanciation physique mais aussi dans le lien social.

Aussi il nous a paru prépondérant de réunir de manière plus soutenue dans le cadre des comités de coordination, d'échanger sur les effets constatés sur l'accompagnement des personnes accompagnées, identifier les impacts de la crise sanitaire sur les missions et le fonctionnement des équipes ; apporter des éléments d'analyse.

Ces instances de travail nous ont permis d'élaborer un questionnaire d'évaluation de ces impacts, adressés à l'ensemble des salariés et des courriers à l'attention des jeunes et des familles.
Avec les 2 matinales cadres d'avril et de septembre, le comité de coordination a permis de maintenir une ossature et une cohérence dans l'élaboration des activités institutionnelles.

Le comité de coordination, représente un lieu d'échanges et de débats avec l'apport d'informations et autres données contextualisées de par la représentation des cadres dans différentes instances telles que :

- l'Inter Association 44 avec Guillaume Briend,
- le GDSH (groupe des directeurs de service d'hébergement) avec Marc Lemarié,
- le GCDSSH (groupe des chefs de service des structures d'hébergement avec les chefs de service.

Dans les thématiques abordées on notera entre autres :

- **L'élaboration des projets de service** avec points réguliers sur l'avancée des travaux sur l'ensemble des services.
- **La poursuite du travail dans nos différentes commissions** sur plusieurs thèmes, réunissant cadres, salariés non cadres et des administrateurs (selon les commissions).
  Une commission plus technique :
    - La commission BMJ (budget mensuel des jeunes)

  Des commissions dans lesquelles des administrateurs sont présents :
    - La commission PARTICIPATION
    - La commission INNOVATION / EXPERIMENTATION (mise en place en septembre 2020)

    - La commission HARMONISATION DES PROJETS (mise en place en septembre 2020)
    - La commission CULTURE / VACANCES (proposition de réunir les deux thématiques en septembre 2020)
- Les commissions à dominante RH ont été transformées en instances de coordination dès le mois de septembre 2020. Elles sont animées par un chef de service, ont lieu une fois par mois et concernent :
    - Les POSTES RESSOURCES MOBILISATION
    - Les MAITRE(SSE)S DE MAISON

Du fait de la crise sanitaire, les réunions institutionnelles avec les salariés ont malheureusement été suspendues.
Il en a été de même pour **les assemblées des jeunes** (lancées en septembre 2018).

La formation

Comme en 2019, nous avons eu peu de **formations collectives** en 2020.

- Suite à la **formation AGM/FOCAT Résidents** en 2019, nous avons procédé à une évaluation des besoins et des difficultés rencontrées par les professionnels. Des points réguliers ont été effectués par le chef de service référent.
  Une journée de formation a été mise en place pour les chefs de service.
- **Une formation sur le thème de « l'Aide contrainte » dispensée par l'organisme Forsyfa** a pu être suivie par l'équipe du SMISD et un groupe représentant les services d'hébergement.
- Le service La Calandre a bénéficié d'une journée de formation proposée par l'association **AVENIR SANTÉ sur la thématique de « l'addiction et les conduites à risque ».**
- Des professionnels Ressource Mobilisation et du service de La Calandre ont suivi une formation sur l'**accompagnement des jeunes en mission de SERVICE CIVIQUE.**

Du fait de la situation sanitaire, les formations de participation aux manifestations nationales ont été annulées :

- Les JOURNEES L'ANMECS,
- Les ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Concernant **les formations individuelles** :

- Un moniteur éducateur a entamé une VAE d'éducateur spécialisé,
- Un éducateur spécialisé a démarré une formation DEIS,
- Une professionnelle s'est engagé sur une formation « Approche systémique »,
- Deux professionnelles ont suivi une formation sur l'accompagnement des MNA,

- L'assistante de direction a suivi une formation intitulée « manager la qualité de vie au travail ».

Toujours concernant la formation, le centre éducatif Tremeac est également repéré comme **terrain de stage. Nous accueillons toujours de nombreux stagiaires dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ARIFTS.** Ainsi, en 2020, nous avons accompagné :

- 1 psychologue de niveau Master 2
- 6 étudiants ES et ME
- Des stagiaires CAFERUIS, CAFDES, MASTER2 IAE (service comptabilité)

Nous avons renforcé notre partenariat avec l'ARIFTS avec la mise en place d'une convention dans laquelle, en contrepartie de l'accueil d'étudiant(e)s en stage, nous avons accès au centre documentaire via des accès numériques pour l'ensemble des services éducatifs et pour les psychologues.

Activité des psychologues

L'activité des 4 psychologues sur les différents services :

- 2 psychologues travaillent principalement avec les services d'hébergement et se partagent le SMISD.
- 1 psychologue cible son activité principale sur la CAO et le suivi de certains jeunes et familles.
- 1 psychologue suit principalement le service de la Calandre et une autre partie de son temps sur la commission CAO (durant les absences de la psychologue CAO)

Poste chargée de mission

Ce poste correspondant à 0,40% ETP, est occupé depuis septembre 2021 jusqu'à son départ en retraite prévu début 2022, par une salariée bénéficiant du dispositif «cessation progressive d'activité ». Les missions qui lui sont confiées relèvent de compétences valorisées par son Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociales.

L'activité de la Chargée de mission durant cette fin d'année 2020 a consisté à :

- Contribuer aux travaux de la commission harmonisation des projets (harmonisation et finalisation des projets de service),
- Élaborer le projet communication (refonte du site Internet, relance de la lettre d'information à l'adresse des professionnels) en collaboration avec l'attachée de direction.
- Co-animer la commission participation des jeunes et des familles,
- Rechercher des partenariats pour l'accueil répit des jeunes enfants accueillis au SMISD : contacts avec la crèche les P'tits Loupiots, le relais parental La Courte Echelle.

Activités Transversales

3 bd Léon Jouhaux — 44100 Nantes

Psychologues

Directeur-Adjoint : Marc LEMARIE

RAPPORT ACTIVITE PSYCHOLOGUE CALANDRE

L'année 2020 a été principalement marquée par une crise sanitaire majeure, liée à la COVID 19 et associée à une période de confinement de 2 mois, amenant à redéfinir certaines missions qui ont été attribuées à la psychologue du service, notamment en terme d'accompagnement, de soutien psychologique à distance (télétravail) auprès des jeunes et de leurs familles.

Suite à cette période, la psychologue de la Calandre, en tant que service éducatif, pédagogique et d'insertion sociale et professionnelle, a pu répondre à la fois à des missions en lien direct avec son service de rattachement, mais également à des missions transversales, répondant à des attendus et aux besoins spécifiques des jeunes accueillis sur l'ensemble des services éducatifs de TREMEAC.

Ses principales missions se sont articulées en direction des jeunes accueillis :

- Entretiens individuels/soutien clinique auprès de jeunes relevant des dispositifs internes à la Calandre : 2 jeunes/ASJM et 7 jeunes/REBONDIR ont bénéficié de cet accompagnement thérapeutique soutenu (présentiel et distanciel)
- Entretiens individuels auprès de jeunes accueillis au sein des autres services éducatifs : 2 jeunes/GALILEE ont bénéficié de ce soutien clinique régulier
- 4 demandes d'évaluations psycho-cognitives (1 jeune/SMISD, 1 jeune/GALILEE et 2 jeunes/CDR) ont été adressées à la psychologue, en vue de repérer, identifier et évaluer les freins, les déficits psycho-cognitifs venant entraver les capacités du jeune à se mobiliser et à s'investir dans un projet scolaire et/ou d'insertion socio-professionnelle, tout en prenant en compte les éléments cliniques constitutifs de son histoire de vie. Ces demandes n'ont pu être finalisées en raison d'un manque d'engagement et/ou de sens pour les jeunes concernés par cette démarche évaluative
- 1 entretien auprès d'un jeune relevant du dispositif MEAJ (mesure éducative en accueil de jour), en vue de réaliser un bilan psycho-cognitif complet. Le jeune concerné ne s'est pas présenté à la deuxième séance de travail
- Participation à 1 entretien d'admission dans le cadre de la CAO, en présence du jeune, de son éducatrice référente ASE et d'un chef de service éducatif à TREMEAC

La psychologue de ce service a également participé à différentes instances de travail et de réflexion sur le plan institutionnel :

- Réunions de service hebdomadaires, réunions cliniques avec l'ensemble des professionnels du service
- Réunions spécifiques avec les professionnels référents des différents dispositifs du service
- Comités de coordination en présence de la direction, des chefs de service éducatifs et RH, des autres psychologues de l'institution

- 2 « matinales cadres » (direction, CDS et psychologues)
- 1 réunion avec le directeur-adjoint et les psychologues de TREMEAC
- Réunions avec les autres psychologues en vue de réaliser un écrit pour le projet d'établissement
- 1 réunion préparatoire à l'accueil des 4 jeunes Services Civiques
- 7 séances de supervision avec un superviseur extérieur
- Des temps de travail partagés avec les partenaires (Mission Locale, GIRPEH, CAP JEUNES)
- Échanges téléphoniques avec les professionnels du réseau de soins (CMP, psychiatres)
- Participation au bilan final (2) des jeunes accueillis sur le dispositif ASJM
- Participation à la « commission participation » (1 séance) + 1 réunion préparatoire
- Travail préparatoire à la mise en place d'un atelier d'écriture auprès des jeunes des Services Civiques
- Échanges avec une étudiante en psychologie (Master 2) accueillie à TREMEAC

Dans le cadre de la formation continue, la psychologue a participé à des colloques, conférences diverses qui sont venus alimenter ses références cliniques dans le cadre de son exercice professionnel.

Catherine BROSSARD, psychologue

RAPPORT ACTIVITE PSYCHOLOGUE AURIOL, ALLENDE ET SMISD

Service AURIOL

Entretien d'Accueil en Equipe après admission :
Le psychologue a participé à deux entretiens d'accueil en équipe, en présence du jeune et de l'ensemble des professionnels concernés.

Entretiens d'Accueil Psychologue :
Le psychologue a accueilli tous les jeunes nouvellement arrivés.
Il arrive que les premiers contacts ou échanges avec le psychologue se fassent dans le cadre de "la réunion des jeunes''.

Entretiens Ponctuels :
Un jeune nouvellement arrivé sur le service s'est entretenu 3 fois avec le psychologue, de manière ponctuelle.
Ces entretiens ponctuels, au coup par coup, peuvent être sans suite. Avec le temps, ils peuvent aussi favoriser l'émergence d'une demande d'engagement dans un travail régulier.

Réunions Jeunes :
La "réunion des jeunes" est hebdomadaire et a lieu au foyer. Une fois par mois, elle se déroule en présence de la cheffe de service et du psychologue.
Cette année, les ré-organisations liées au confinement et au contexte sanitaire n'ont pas permis à la cheffe de service et au psychologue de participer régulièrement à "la réunion des jeunes".

Suivis :
Un suivi irrégulier, alternant arrêts et reprises des entretiens, a pris fin cette année avec le départ de la jeune. Ce suivi avait débuté en 2019.
Une autre jeune a bénéficié cette année d'un court suivi avant de quitter l'institution.

Travail auprès des Parents :
Un soutien parental débuté en fin d'année 2018 s'est achevé en fin d'année 2020. Le retour du jeune au domicile familial a mis fin à la prise en charge et donc au travail qui était réalisé auprès de ce parent.
Un autre parent s'est entretenu à trois reprises avec le psychologue. Ce parent sait qu'il peut à tout moment le re-solliciter.

Service ALLENDE

Entretien d'Accueil Psychologue :
5 jeunes ont été nouvellement accueillis cette année sur le service. Seul l'un d'entre eux n'a pas encore honoré son entretien d'accueil.

Réunions Jeunes :
Cette année, les participations de la cheffe de service et du psychologue à "la réunion des jeunes" ont été moins fréquentes, ceci en raison du contexte sanitaire et des ré-organisations liées aux confinements.

Entretiens Ponctuels Allende :
Trois jeunes ont brièvement sollicité le psychologue, le temps de quelques entretiens.

Suivis :
Un jeune s'est décidé à travailler d'avantage sur lui même dans les derniers temps de sa prise en charge. La question d'un relai vers un autre professionnel a donc été abordée.
Un suivi discontinu, comprenant plusieurs arrêts et reprises des entretiens, a débuté en 2019 et s'est poursuivi brièvement cette année. Ce suivi est pour le moment suspendu mais ce jeune peut re-solliciter le psychologue à tout moment.

Service SMISD

Participation du psychologue aux rencontres du service avec la famille ou les parents

L'Entretien d'Accueil de la Famille :
Après un temps de rencontre entre la famille et la direction, l'accueil se poursuit en équipe.
Cette première rencontre se déroule en présence des enfants, de leurs parents, des éducateurs référents, de la cheffe de service et si possible du psychologue.
Les professionnels se présentent rapidement. Le psychologue annonce également que chaque enfant, dans le cadre de son accueil, sera reçu en entretien individuel.
L'entretien se poursuit. L'abord des motifs et des objectifs de la mesure provoque régulièrement l'émergence de questions douloureuses ou délicates, qui mettent en jeu la reconnaissance où la non reconnaissance par les parents d'un ensemble de difficultés et de responsabilités.
Lorsque les échanges le permettent, le psychologue propose aux parents de les soutenir dans une mise au travail des difficultés exprimées, au moyen de rencontres individuelles.

Les parents qui saisissent cette offre peuvent aussi être orientés vers les autres psychologues de l'institution.

Les autres Entretiens :
Durant chaque mesure, des entretiens réunissant les éducateurs-référents, la cheffe de service, les parents ou la famille sont régulièrement organisés. Le psychologue peut se joindre à l'un de ces rendez-vous, dans l'objectif de mieux saisir la dynamique familiale, de participer aux échanges avec les parents et de leur faire à nouveau l'offre d'un soutien.

Cette année, les rencontres familles / équipe ont été limitées pour tenir compte du contexte sanitaire.
Le psychologue n'a pas pu participer à ces rencontres.

Accueil et accompagnement des parents en entretiens individuels

Entretiens d'Accueil :
Cette année, le psychologue a accueilli trois nouveaux parents en entretien individuel.

Demandes ponctuelles :
Quelques entretiens ponctuels ont eu lieu avec quatre parents.

Suivis :
Un suivi avec un parent se déroule depuis 3 mois, ce parent avait déjà bénéficié d'entretiens individuels en 2019.

Accueil et accompagnement des enfants ou des jeunes

Entretiens d'Accueil enfants ou jeunes :
Les entretiens d'accueil traditionnels, c'est à dire individuels et en présence physique, ont été limités cette année en raison du contexte sanitaire.
Une adolescente et un enfant de 18 mois ont pu être rencontrés en entretien d'accueil. L'accueil de l'enfant s'est déroulé en présence de ses parents.

Suivis enfants ou jeunes :
Un suivi débuté fin 2019 s'est poursuivi durant toute l'année 2020.
Des entretiens téléphoniques ont eu lieu pendant et après les périodes de confinement car ce jeune n'avait pas toujours la possibilité de venir à Nantes.

Demandes ponctuelles enfants ou jeunes :

Une jeune a été accueillie ponctuellement en entretien. Cette jeune vivait une situation difficile et a répondu favorablement à la proposition d'entretien faite par le psychologue.

Divers:

Brève participation à la CAO en juillet 2020.

RAPPORT ACTIVITE PSYCHOLOGUE HOME, GALILEE ET SMISD

Cette année 2020 est marquée par la pandémie dite COVID-19, ce Réel venu frapper de plein fouet notre monde, intérieur et extérieur. Nos pratiques en furent directement touchées. Par exemple, les contacts téléphoniques se sont multipliés pour prendre des nouvelles, garder le lien thérapeutique, étayer les angoisses parentales, soutenir les professionnels, faire circuler la pensée là où le contexte l'avait paralysée, alimenter la réflexion clinique mise à mal par un désarroi voir un effroi face à un avenir menaçant l'intégrité tant physique que psychique des enfants, parents et professionnels.
L'institution s'est trouvée « dissoute » dans un Réel agissant avec brutalité et désordre. Il a s'agit de conserver l'humanisation des liens entre tout un chacun hors les espaces-temps qui structurent à l'accoutumé, une pratique à plusieurs.
Éloigné de fait des instances, le psychologue a vu les contours de son action se modifier légèrement notamment dans ses offres spontanées d'écoute et de parole, à distance. Impliquant des amplitudes horaires et hebdomadaires bien plus larges que celles instituées mais temporairement nécessaires à l'accueil de certaines détresses avérées. La voix, par téléphone, s'est révélée à chaque fois précieuse pour dire et vivre la présence pour et avec l'autre.
Les marques ainsi que les nouveautés rencontrées en l'occurrence restent encore à visiter quant à leurs effets, tant délétères qu'inédits.

Entretiens d'accueil et entretiens thérapeutiques

Service Le Home : Internat, Petits Collectifs et Logements individuels

Les jeunes entrés sur le service ont tous été reçus. Une jeune a bénéficié d'une thérapie à raison d'une séance par semaine jusqu'à ce que les entrevues soient interrompues pour les raisons sanitaires gouvernementales. Cette jeune n'a pas souhaité de « rencontres » téléphoniques. Une autre jeune qui a demandé régulièrement des contacts par messages dits textos, a conservé cette façon de demander à être reçue au cours de l'année. Un jeune a demandé à être reçu régulièrement dans l'année sans s'engager dans un suivi, ce qui fut fait quatre ou cinq fois dans l'année.
Un travail de relecture et réécriture du projet de service a été investi particulièrement, en étayage pour l'équipe.
Une stagiaire psychologue a été accueillie pour son mémoire de fin d'étude d'un master II Département Études Psychanalytiques, Institut Humanités, Sciences et Société, Paris Diderot.

Service Galilée : Internat, Petits Collectifs et Logements individuels

À l'exception d'une jeune fille, tous les jeunes entrés sur ce service ont été reçus dans le cadre de l'entretien d'accueil. Une jeune a commencé une thérapie avec une entretien hebdomadaire. Une autre l'a terminée après plus d'un an.

Service de Mesures Intensives et Soutenues à Domicile (milieu ouvert)

Pour 20/50 des mesures attribuées à ce service
Chaque famille ou enfant a été rencontré par la psychologue lors de leur première entrevue avec l'institution ou bien en individuel dans les quelques semaines ou mois qui ont suivi leur entrée.
Une mère a été reçue tous les mois avant le confinement puis le suivi a pu continuer par téléphone.
Une autre mère a conclu son suivi quelques jours avant le confinement.
Trois jeunes ont été reçus une fois par mois pendant un semestre.

Activités transversales

Quatre éducateurs ont été reçus une fois pour un travail d'étayage professionnel.
Une autre stagiaire a été reçue par deux psychologues et a temporisé sa demande de stage à l'année d'après.
Les psychologues se sont réunis tout au long de l'année pour écrire un texte présentant leur travail institutionnel et qui figurera dans le projet d'établissement.

Dans le cadre des activités transversales : activité de la psychologue rattachée à la Commission d'Admission et d'Orientation

CAO

Un.e psychologue participe aux réunions hebdomadaires de la commission d'admission et d'orientation où sont étudiées les demandes d'orientation pour un.e jeune mineur.e ou majeur.e, demandes émanant principalement de la plate-forme départementale.

Le premier contact du jeune avec l'institution s'effectue au cours d'un entretien conjoint psychologue et chef.fe de service éducatif sur le temps du lundi et mardi, voire exceptionnellement le mercredi. Le (la) chef.fe de service est différent.e de celle ou celui qui est susceptible d'accueillir le (la) jeune.

Dans ce temps important qui participe à l'accueil du jeune tout en s'en différenciant, le (la) psychologue organise ce moment de rencontre en prenant contact avec le ou les référents du jeune. Le (la) chef.fe de service éducatif qui pourra être présent et le directeur adjoint sont informés des évolutions de ce rendez-vous.

Au cours de l'année, en raison de la situation sanitaire les admissions ont été suspendues et les rendez-vous initialement pris repoussés.

Au total sur l'année, 18 entretiens ont été réalisés pour 31 demandes (16 par la psychologue présente à la CAO, 2 autres, en son absence par ses collègues). A l'issue de ces entretiens, un retour à la CAO a permis la prise de décision par l'encadrement. Au cours de cette instance 4 refus ont été prononçés (cf rapport d'activité).

Concernant les entretiens avec les 13 mineur(e)s ayant de la famille sur le territoire français, seulement deux parents étaient présents, pour les autres la mère s'est rendue disponible pour cette rencontre. Deux entretiens téléphoniques avec un couple parental et deux parents séparés a pu s'organiser dans un second temps. Enfin, une mère a aussi pu être contactée par téléphone.

Pour questionner la pertinence de l'orientation et/ou recueillir des éléments importants pour le travail possible avec le (la) jeune, des échanges ont pu avoir lieu avec différents professionnels de la protection de l'enfance ou du secteur du soin, avant ou après ce premier rendez-vous. Cf rapport d'activité de la CAO

Soutien psychologique aux jeunes de l'institution

Des rencontres occasionnelles ont pu avoir lieu avec deux jeunes qui sont restées sans suite. Un soutien psychologique devait se mettre en place pour une mère mais deux entretiens ont pu se réaliser.

Clinique institutionnelle

Comme tous les autres psychologues de l'institution, participation aux différentes réunions :

- concertation et matinales cadres,
- réunion avec le directeur adjoint,

- temps de supervision avec un psychanalyste.

Formation et information

- Participation à un groupe de travail sur la clinique des enfants,
- Participation quasi hebdomadaire à un atelier d'écriture,
- Echange avec des psychologues intervenant auprès d'adolescents et/ou de leur famille,
- Accueil d'une étudiante de master II en psychologie clinique et psychopathologie intégrative.

Rapport d'activité CAO

- **31 demandes d'orientation** ont été adressées à la CAO en 2020 dont 2 arrivées en fin d'année qui trouveront une réponse en début 2021.
- 3 demandes passeront en dehors du circuit habituel, à savoir la saisine de la plate-forme, 2 hors département et une par la PJJ. Ces 3 dossiers feront l'objet d'un refus.
- Pour deux situations connues de jeunes dans l'institution, à savoir faisant l'objet d'une mesure du milieu ouvert l'orientation sur un collectif sera validée sans une rencontre avec l(e)a jeune.
- **18 entretiens** ont été réalisés, même si certains ont dû être suspendus, voire repoussés du fait de la crise sanitaire. Cette situation a pu avoir une incidence pour un mineur retourné dans sa famille pour lequel l'Accueil Provisoire n'a pas été renouvelé alors qu'une rencontre avait été travaillée en amont avec la mère et le jeune.
- Un jeune majeur suivi en milieu ouvert par l'ADAES a refusé l'orientation proposée, à savoir un appartement partagé, souhaitant se retrouver dans un logement seul.

Par ailleurs, une saisine de la plate-forme a été abandonnée en raison du changement d'orientation pour un mineur qui a été confié à un Tiers Digne de Confiance.

- Après étude des dossiers en CAO, **4 refus ont été prononcés** en plus de ceux ne passant pas par la plate-forme départementale. Ces refus ont été motivés le plus souvent du fait du profil du jeune (difficilement mobilisable, ne respectant aucun cadre ou présentant une problématique proche de celle des jeunes déjà accueillis). A noter qu'une orientation d'un jeune vers un collectif a été refusée au vu de son âge (11 ans). Il aurait été le seul sur un groupe de 15-16 ans. Un peu plus tard sa demande d'orientation est revenue en CAO et à trouver une suite favorable en raison du changement de configuration du collectif.
- Suite aux 18 rencontres avec 17 mineur(e)s et 1 majeur et à l'échange dans le cadre de la CAO, le Directeur adjoint ou en son absence le Directeur a prononcé leur admission. **Pour 13 d'entre eux sur un collectif, 5 sur un appartement collectif et 1 sur un PCP**.

Parmi les mineurs 3 sont des MNA. Sur les 20 jeunes qui seront accueillis, les jeunes filles sont majoritairement représentées (11). Ce nombre est pondéré par les refus et annulation de demandes : 7 mineurs et 1 majeur pour 1 mineure.

Enfin sur le total des orientations, nous notons que 10 demandes viennent de l'urgence, 8 du milieu ouvert, 1 du secteur du soin, 1 du service d'accueil solidaire et 2 font suite à des mesures de placement inexécuté. En dehors des 2 mesures hors département et celle de la PJJ, les autres situations relèvent de différentes mesures ASE où le jeune est retourné dans sa famille dans l'attente d'une orientation dans une institution éducative.

Accompagnement éducatif avec hébergement

Hébergements Collectifs
Hébergements Collectifs de Proximité
Appartements

68 rue de la Montagne — 44100 Nantes
17 rue du Capitaine David — 44100 Nantes
36 rue Vincent Auriol – 44800 Saint Herblain
14 boulevard Salvador Allende – 44800 Saint Herblain
30 rue Emmanuel Fougerat — 44100 Nantes
19 rue du Capitaine David — 44100 Nantes

Chefs de service :

Florent PAIRE

Bertrand COIFFARD

Yasmine LE BERRE-BRAGANCE

Joanna ROSSIGNOL

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF AVEC HEBERGEMENT

L'activité 2020 en chiffres

Contrairement à l'année 2019 nous constatons pour l'année 2020 une grande stabilité concernant l'activité des hébergements.

L'année 2020 s'avère être une année particulièrement atypique, en raison de la crise sanitaire que nous avons traversée. La période de confinement total a entrainé une suspension momentanée des accueils du 17 mars au 11 mai.

JOURNEES REALISEES 2020/2019

SERVICES	TOTAL DES JOURNEES REALISEES 2019	TAUX D'ACTIVITE REALISE 2019	TOTAL DES JOURNEES REALISEES 2020	TAUX D'ACTIVITE REALISE 2020
HEBERGEMENT COLLECTIF FOYER	**10618**		**10883**	
S1 FOYER LE HOME	2677	91.68%	2753	94.02%
S2 FOYER ALLENDE	2559	87.64%	2791	95.32%
S3 FOYER GALILEE	2683	91.88%	2695	92.04%
S4 FOYER AURIOL	2699	92.43%	2644	90.30%
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP	**2739**		**2737**	
S2 COLLECTIF PROXIMITE FOUGERAT	1276	87.40%	1335	91.19%
S3 COLLECTIF PROXIMITE CPT DAVID	1463	100.21%	1402	95.77%
HEBERGEMENT DIVERSIFIE	**8000**	**91.32%**	**7941**	**90.40%**
S1 APPARTEMENTS	4987			
S2 APPARTEMENTS	860			
S3 APPARTEMENTS	1058			
S4 APPARTEMENTS	1095			
SMISD	18123			
SMISD	**18123**	**99.30%**	**17685**	**96.64%**
TOTAL GENERAL HEBERGEMENT	**21357**	**91.43%**	**21561**	**92.05%**
TOTAL GENERAL CENTRE	**39480**	**94.88%**	**39246**	**94.06%**

1 - Age à l'arrivée sur les services des jeunes suivis en 2020

a - Internats

SERVICES	De 11 à 14 ans	De 15 à 16 ans	De 17 à 18 ans	De 19 à 20 ans	Total général
S1 FOYER LE HOME	3	7	1		11
S2 FOYER ALLENDE	1	3			4
S3 FOYER GALILEE	3	1	1	1	6
S4 FOYER AURIOL	5	7	1	1	14
Total Foyer	**12**	**18**	**3**	**2**	**35**

b - Petits Collectifs de Proximité

SERVICES	De 15 à 16 ans	De 17 à 18 ans	De 19 à 20 ans	Total général
S2 COLLECTIF PROXIMITE FOUGERAT	1	2		3
S3 COLLECTIF PROXIMITE CPT DAVID	1	5		6
Total Collectif Proximité	**2**	**7**		**9**

c - Appartements

SERVICES	De 15 à 16 ans	De 17 à 18 ans	De 19 à 20 ans	Total général
S1 HOME	4	18		22
S2 ALLENDE		2		2
S3 GALILEE	1			1
S4 AURIOL		2	1	3
Total Appartements	**5**	**22**	**1**	**28**

(Total = 72 : en tenant compte des différents mouvements en interne)

Pour compléter les tableaux on peut noter l'âge moyen des jeunes à leur arrivée suivis sur les 3 types d'accompagnement avec hébergement.

- Sur les foyers, une majorité des jeunes accueillis se situe dans la tranche d'âge de 12 à 15/16 ans. Pour les jeunes majeurs accueillis sur les foyers, il s'agit de jeunes dont les difficultés sont liées à un manque d'autonomie, ou des troubles psychiques.
- Sur les PCP comme les appartements, la majorité des jeunes est âgée de 17 à 18 ans.

2 - Situation des jeunes accueillis en 2020 avant leur prise en charge sur le service

SERVICE 1 LE HOME	Foyers éducatifs (intra)	Famille	Famille d'accueil	Etablissement et services extérieurs	PCP	Total général
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER		4	1	7		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP						
APPARTEMENTS	3	9	3	6	1	
Total	**3**	**13**	**4**	**13**	**1**	**34**

La majorité des jeunes arrivants sur le service du Home vient pour moitié d'établissements extérieurs et pour l'autre moitié du domicile familial. Ce qui n'apparait pas sur le tableau, c'est l'ensemble des mouvements des jeunes au sein même du service. En effet la diversité de lieux d'hébergement (collectif, studio accolé au collectif, appartement en cohabitation, appartement individuel) permet de répondre au plus près aux besoins et désirs du jeune.
Le service a été amené à accompagner quatre jeunes à changer de types d'hébergement, soit pour plus de sécurité, soit faisant suite à une orientation trop précoce en appartement. L'offre d'une diversité des prises en charge, réalisée par une même équipe éducative, permet de mieux répondre au besoin des jeunes, d'expérimenter tout en permettant une continuité du lien éducatif.

SERVICE 2 ALLENDE	Foyers éducatifs (intra)	Famille	Famille d'accueil	Etablissement et services extérieurs	PCP	Total général
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	1			3		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP	2		1			
APPARTEMENTS	2					
Total	**5**		**1**	**3**		**9**

Pour le service Allende, la majorité des jeunes arrivés en 2020 proviennent de lieux de placements.

SERVICE 3 GALILEE	Foyers éducatifs (intra)	Famille	Famille d'accueil	Etablissement et services extérieurs	PCP	Total général
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	1	3		2		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP	6					
APPARTEMENTS	1					
Total	**8**	**3**		**2**		**13**

SERVICE 4 AURIOL	Foyers éducatifs (intra)	Famille	Famille d'accueil	Etablissement et services extérieurs	PCP	Total général
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER			1	3		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP	1					
APPARTEMENTS	1					
Total	**2**		**1**	**3**		**7**

La majorité des jeunes accueillis en 2020 proviennent de lieux de placement (foyers éducatifs, famille d'accueil, foyers d'urgence). Il est à noter que nous avons accueilli, cette année, 2 jeunes MNA.

La richesse de notre organisation permet des parcours très personnalisés en fonction des souhaits et des besoins des jeunes.
Pour exemple, confer la situation d'Aïcha : orientation plateforme appartement / retour en internat / évaluation des envies et besoins du jeune pour une proposition plus adaptée.

Comme en 2019, sur les foyers éducatifs, près de 60% des jeunes accueillis viennent de structures collectives, particulièrement du CDEF, à la sortie du dispositif d'urgence.
En revanche, contrairement à l'année 2019 plus de jeunes viennent de familles d'accueils et de famille. Sur 62 mouvements : 6 jeunes viennent d'une famille d'accueil et 16 du domicile familial (en 2019 : 6 venaient de familles d'accueil / 5 de leur famille).

3 - Nature des placements (entrées en 2020)

a - Hébergements Collectifs

SERVICES	Contrat d'accueil provisoire	JAE-OPP (art 375) + ASE	Ord 45 - PJJ	Tutelle	Contrat Jeune Majeur	Contrat Soutien Educ à Dom	Total
S1 FOYER LE HOME	2	1		1			4
S2 FOYER ALLENDE		4					4
S3 FOYER GALILEE	2	2		1	1		6
S4 FOYER AURIOL		2		2	2		6
Total Foyer	**4**	**9**		**4**	**3**		**20**

Sur le collectif du Home, les deux jeunes concernés dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire ont été accueillis suite à une période d'hospitalisation.

b - Collectifs de Proximité

SERVICES	Contrat d'accueil provisoire	JAE-OPP (art 375) + ASE	Ord 45 - PJJ	Tutelle	Contrat Jeune Majeur	Contrat Soutien Educ à Dom	Total
S2 COLLECTIF PROXIMITE FOUGERAT				1	2		3
S3 COLLECTIF PROXIMITE CPT DAVID		3			2		5
Total Collectif Proximité		**3**		**1**	**4**		**8**

c - Appartements

SERVICES	Contrat d'accueil provisoire	JAE-OPP (art 375) + ASE	Ord 45 - PJJ	Tutelle	Contrat Jeune Majeur	Contrat Soutien Educ à Dom	Total
APPARTEMENTS S1	1	4		2			7
APPARTEMENTS S2					2		2
APPARTEMENTS S3				1	1		2
APPARTEMENTS S4					2		2
Total Appartements	**1**	**4**		**3**	**5**		**13**

Pour les 41 jeunes entrés en 2020 sur l'ensemble des services du centre éducatif (nouvel entrant et/ou orientation en interne), les différents types de mesures ont été les suivantes :

- Contrat jeunes majeurs (CJM) : 12 (contre 10 en 2019)
- CAP (Contrat accueil provisoire) : 5 (4 en 2019)
- Ordonnance 45 : 0 (comme en 2019)
- Article 375 + ASE : 16 contre 12 en 2019
- Tutelles : 8 (dont 7 MNA et 1 mesure suivie par le service d'adoption du Département) contre 12 en 2019.

L'écart entre le nombre de contrats d'accueil provisoire et les mesures 375 ont augmenté. En revanche nous notons une baisse du nombre d'accueil de MNA en 2020.

Si l'on excepte les mesures de tutelle qui permettent l'accompagnement des mineurs non accompagnés, on reste dans une relative stabilité dans la répartition entre mesures administratives et mesures judiciaires pour mineurs.

4 - Durée des prises en charge terminées en 2020

a - Internats

SERVICES	- de 3 mois	+ de 3 mois	+ de 6 mois	+ d'1 an
S1 FOYER LE HOME			1	3
S2 FOYER ALLENDE		1	2	
S3 FOYER GALILEE	1		2	3
S4 FOYER AURIOL			1	3
Total Foyer	**1**	**1**	**6**	**9**

b - Collectifs de Proximité

SERVICES	- de 3 mois	+ de 3 mois	+ de 6 mois	+ d'1 an
S2 COLLECTIF PROXIMITE FOUGERAT			1	2
S3 COLLECTIF PROXIMITE CPT DAVID			2	2
Total Collectif Proximité			**3**	**4**

c - Appartements

SERVICES	- de 3 mois	+ de 3 mois	+ de 6 mois	+ d'1 an
APPARTEMENTS S1		1	1	8
APPARTEMENTS S2			1	1
APPARTEMENTS S3	1		1	
APPARTEMENTS S4			1	2
Total appartements	**1**	**1**	**4**	**11**

Pour compléter les tableaux ci-dessus, il est intéressant de noter que la durée moyenne des prises en charges est de un an, ce sur les 4 services, sur l'ensemble des types de prise en charge. On note une stabilité pour les foyers par rapport aux 2 années précédentes.

Sur le collectif le home, la durée de prise en charge est de plus d'une année, ceci en lien à l'âge des jeunes à leur arrivée situé entre 14 et 15 ans. Durant cette période, un travail sur l'autonomie et le maintien du lien est assuré. Dans le cadre du parcours des jeunes, il est souvent pensé, à la suite d'un accueil en foyer, un accompagnement par la même équipe éducative en appartement à l'âge de 17 ans. Sur les appartements, la durée de prise en charge a été supérieure à 1 année. Les jeunes n'avaient pas de ressources familiales. Un accompagnement soutenu est alors nécessaire autour des démarches administratives, la recherche de ressources financières, d'un logement, d'une insertion professionnelles…
Pour l'ensemble des jeunes dont la prise en charge s'est terminée en 2020, il est important de souligner que tous ont vécu une sortie positive de l'établissement.

Sur le service Auriol, le travail d'insertion professionnelle et de recherche de logement autonome pour les jeunes majeurs accueillis dans les appartements ont également permis à ceux-ci de quitter la Protection de l'Enfance outillés pour leur nouvelle vie.

5 - Orientation des jeunes sortis en 2020 à l'issue de la prise en charge sur le service

SERVICE 1 LE HOME	Foyer Tréméac	PCP	Appartements	Ets et services extérieurs à Tréméac	Famille d'accueil	Famille	Logement autonome	Autre
HEBERGEMENT COLLECTIF – FOYER	1	1	2					
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP								
APPARTEMENTS		2		1		3	3	
Total	**1**	**3**	**2**	**1**		**3**	**3**	

SERVICE 2 ALLENDE	Foyer Tréméac	PCP	Appartements	Ets et services extérieurs à Tréméac	Famille d'accueil	Famille	Logement autonome	Autre
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER			2	1				
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP			1					3
APPARTEMENTS				1			2	
Total			**3**	**2**			**2**	**3**

SERVICE 3 GALILEE	Foyer Tréméac	PCP	Appartements	Ets et services extérieurs à Tréméac	Famille d'accueil	Famille	Logement autonome	Autre
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER						1		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP		2	1	3		2	2	
APPARTEMENTS		1						
Total		**3**	**1**	**3**		**3**	**2**	

SERVICE 4 AURIOL	Foyer Tréméac	PCP	Appartements	Ets et services extérieurs à Tréméac	Famille d'accueil	Famille	Logement autonome	Autre
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	2	2				1		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP								
APPARTEMENTS						1	2	
Total	**2**	**2**				**2**	**2**	
Total 4 services	**3**	**8**	**6**	**6**		**8**	**9**	**3**

On retrouve dans ces données le nombre toujours important des mouvements d'orientations à partir des foyers collectifs. Sur la capacité des 32 places en foyers collectifs, 17 mouvements ont été opérés (mais moins qu'en 2018 où il y en avait eu 24 contre 18 en 2019).
Nous avons continué d'utiliser à des fins d'expérimentation les places en « surnuméraire », en plus des solutions trouvées pour soustraire sur une durée plus ou moins importante certains jeunes perturbateurs sur les collectifs.

Au total, toutes orientations confondues, ce sont 42 jeunes qui sont sortis des effectifs du Centre Tréméac en 2020 (ils étaient 28 en 2019 contre 25 en 2018).

Concernant le Home, les jeunes qui sont sortis du service avaient une solution d'hébergement en appartement et une entrée dans la vie active. Pour les jeunes qui sont repartis en famille, cela n'était pour eux qu'une transition avant d'obtenir un logement.

Pour le service Allende, 4 jeunes quittant le foyer éducatif et le PCP étaient sans activité, indiquant par la même des sorties difficiles pour les jeunes, en lien avec leurs propres difficultés : déscolarisation, consommation de drogues, problématique psychique, prostitution….

Pour le service Auriol, grâce à l'obtention d'un emploi lors de leur passage en appartement, les jeunes ont pu intégrer un logement autonome. L'une des jeunes est partie avec une formation d'aide-soignante et a rejoint la famille de son fiancé.

6 - Situation scolaire ou professionnelle des jeunes à leur arrivée sur le service en 2020

SERVICE 1 LE HOME	Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)	Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)	En emploi
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	3	1	
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP			
APPARTEMENTS	3	2	
Total	**6**	**3**	

SERVICE 2 ALLENDE	Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)	Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)	En emploi
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	3	1	
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP	1	2	
APPARTEMENTS			
Total	**4**	**3**	

SERVICE 3 GALILEE	Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)	Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)	En emploi
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	6		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP	1	4	
APPARTEMENTS	1		
Total	**8**	**4**	

SERVICE 4 AURIOL	Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)	Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)	En emploi
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	3	1	
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP			
APPARTEMENTS	1	1	
Total	**4**	**2**	

Nous pouvons observer quelques données parlantes concernant la situation scolaire des jeunes à leur arrivée :

- 15 jeunes sur les 34 arrivants sur les foyers éducatifs « actifs » sur le plan scolaire ou de la formation.
- Sur les 8 jeunes primo arrivants sur les pcp, seulement 2 étaient en activité scolaire ou professionnelle.
- Sur les 8 jeunes arrivants en appartement, 5 avaient une activité scolaire ou professionnelle.

Concernant le Home, les jeunes qui sont arrivés sur le service étaient majoritairement inscrits dans une scolarité qui était déjà définie très fragile. Nous pouvons constater qu'il faut y porter une grande vigilance. Malgré cela, nous faisons face à une importante déscolarisation dans les quelques mois qui suivent leur arrivée, avant de rebondir vers une réorientation scolaire ou professionnelle.

En ce qui concerne la situation des jeunes accueillis au service Allende, une majorité des jeunes étaient inscrits dans un parcours scolaire et professionnel ; 3 d'entre eux ont été sans aucune activité et cela depuis longtemps (1 accueilli au foyer et 2 au PCP).

Au sein du service Galilée le nombre de jeunes déscolarisé est égal à ceux qui sont inscrit dans un parcours scolaire ou professionnel. La majorité de ces derniers étaient inscrits en ITEP (2 d'entre eux), 2 en MFR, et 1 en apprentissage.

Une majorité de jeunes accueillis sur le service Auriol en 2020 ont un parcours scolaire, un apprentissage ou un travail. Une des jeunes du foyer est arrivée en 2020 déscolarisée et a intégré une formation en apprentissage boulangerie au cours de l'année. La jeune majeure accueillie en appartement collectif en 2020 a été acceptée dans une formation d'aide-soignante lors de son départ du logement en Protection de l'Enfance.

7 – Situation scolaire ou professionnelle des jeunes à leur sortie de Tréméac en 2020

SERVICE 1 LE HOME	**Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)**	**Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)**	**En emploi**
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	2	2	
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP			
APPARTEMENTS	1	2	4
Total	**3**	**4**	**4**

Une majorité des jeunes quittant le home étaient en situation d'emploi. Pour les autres jeunes, ils étaient sur le chemin ou proche de l'emploi. Ils ont été accompagnés et soutenus par l'éducateur ressource mobilisation qui a été un grand soutien dans les démarches de recherche.

SERVICE 2 ALLENDE	**Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)**	**Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)**	**En emploi**
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	2	1	
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP		3	
APPARTEMENTS	1		1
Total	**3**	**4**	**1**

Les jeunes qui ont quitté le service Allende durant l'année 2020 ont été pour la moitié inscrits dans une scolarité, un apprentissage ou un emploi. 3 de ces jeunes ont été accueillis au PCP. Il est important de porter une vigilance par rapport au profil des jeunes accueillis dans ce type d'hébergement. Au PCP, très souvent les jeunes à leur arrivée sont déscolarisés, installés dans l'errance, mais aussi dans une importante consomation de produits illicites.

SERVICE 3 GALILEE	**Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)**	**Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)**	**En emploi**
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	4	5	3
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP			
APPARTEMENTS			
Total	**4**	**5**	**3**

SERVICE 4 AURIOL	**Scolarisés (collège, lycée général ou LP, apprentissage)**	**Inactifs (déscolarisés, ou en recherche)**	**En emploi**
HEBERGEMENT COLLECTIF - FOYER	6		
HEBERGEMENT COLLECTIF - PCP			
APPARTEMENTS	3		
Total	**9**		
Total 4 services	**19**	**13**	**8**

Les jeunes accueillis sur le service Auriol ont quitté le service 4 en ayant une scolarité (5), un apprentissage (1), et du travail pour 2 des jeunes majeures de l'appartement ; la troisième a intégré une formation professionnelle.

Comme l'an passé, nous reprenons pour 2020 les données en matière d'insertion des jeunes de façon plus affinée, qu'elles soient sur le plan scolaire, ou celui de la formation professionnelle au sens large.
En effet nous avons pris en compte la situation des jeunes primo-arrivants à Tréméac, ceux qui ont quitté définitivement le centre éducatif (c'est-à-dire hors changement de service à l'interne, ainsi que la situation de ceux qui étaient sur les effectifs au 31 décembre 2020).

Pour ce qui est de la situation des jeunes qui sont sortis en 2020 on relèvera que :
13 jeunes sur 40 jeunes sortants ne sont pas inscrits dans un parcours scolaire ou professionnel, soit 1/3 des jeunes ; contre 3 sur 4 en 2019 et 1 jeune sur 2 en 2018.
- sur les foyers : **14 jeunes sur 25 étaient scolarisés ou en formation** (1/2 l'était en 2019)
- **3 jeunes sur 3 sur les PCP n'étaient ni scolarisés ni en formation**,
- **2 jeunes sur 12 sur les appartements étaient inactifs.**

Il reste difficile d'effectuer une analyse fine à partir de ce chiffrage global, mais pour autant, il apparait clairement que la proportion de jeunes en situation d'inactivité sur le plan scolaire ou professionnel s'est réduite par rapport à 2018. Elle demeure importante au regard d'une population de jeunes se situant « hors » Protection de l'enfance. Ces pourcentages élevés témoignent souvent de ruptures dans les parcours de vie des jeunes, de difficultés familiales persistantes, en lien avec un environnement socio-économique précaire.

8 – Statut des jeunes en 2020 : reconnaissance MDPH, RQTH ou en cours / Circuits spécialisés

- **SERVICE 1 LE HOME**

Nous constatons une augmentation :

- ✓ de l'accompagnement des jeunes dans les démarches de reconnaissance en Qualité de travailleur handicapé : 4 jeunes concernés,
- ✓ de demandes d'orientation en structure médico-sociale tel que SAVS, foyer d'hébergement : 4 jeunes concernés,
- ✓ des demandes de prise en charge SESSAD : 2 jeunes concernés.

- **SERVICE 2 ALLENDE**

En 2020, sur l'ensemble des jeunes,

- ✓ deux ont une reconaissance MDPH ou RQTH,
- ✓ un est scolarisé en ITEP.

- **SERVICE 3 GALILEE**

En 2020, sur l'ensemble des jeunes accueillis :

- ✓ Deux jeunes ont une reconnaissance MDPH : scolarisés en ITEP
- ✓ Une jeune a une reconnaissance MDPH mais non scolarisée,
- ✓ Quatre jeunes ont des troubles importants du comportement nécessitant des pour deux d'entre eux des hospitalisations régulières et un accompagnement particulièrement soutenu.

- **SERVICE 4 AURIOL**

En 2020, sur le service AURIOL, sur 14 jeunes accueillis, cinq d'entre eux ont une reconnaissance MDPH dont deux sont scolarisés en ITEP. Ces jeunes sont arrivés avec leur reconnaissance MDPH. Deux d'entre eux ont un accompagnement psychologique en CMP.

Sur l'ensemble de l'institution, en 2020, 17 jeunes ont une reconnaissance MDPH. En 2019 : 5 jeunes accompagnés sur les services d'hébergement collectifs et diversifiés relevaient d'une mesure MDPH. Ils étaient 8 en 2018.

Il s'agit, pour une majorité, des troubles du comportement et pour certains des déficiences intellectuelles légères qui demandent, même majeur, un accompagnement éducatif soutenu. Les maîtres de maison et la CESF participent amplement à cet accompagnement autour de l'alimentation (préparation des repas, équilibre et hygiène alimentaire, budget courses…), l'entretien du logement, l'hygiène corporelle et en lien avec les éducateurs un accompagnement à la vie amoureuse et affective.

Ces accompagnements nécessitent une prise en charge spécifique tant dans le quotidien que dans les rapports avec les autres jeunes accueillis et les professionnels. Cela amène les équipes à réfléchir et ajuster les postures éducatives tant au niveau individuel que collectif. La crise sanitaire n'a malheureusement pas été propice à ces réflexions, malgré la teneur de l'impact sur les équipes.

Au fil des années les jeunes orientés par la plateforme d'orientation relèvent de plus en plus du secteur médico-social et du soin, en plus de la protection de l'enfance. Afin de répondre aux besoins de ces jeunes, nous sommes amenés à développer notre partenariat avec les services de psychiatrie, CMP…afin de privilégier des accueils hors institution.

Il est important de souligner que la situation sanitaire, les deux confinements, le couvre-feu ont forcément eu des incidences tant sur le comportement des jeunes accueillis, que leur scolarité, leur vie sociale liée la suspension des activités culturelles, sportives, de loisirs…même si nous avons encore peu de recul pour en mesurer les impacts.

Service éducatif de mesures d'interventions soutenues à domicile

3 boulevard Léon Jouhaux — 44100 Nantes

Chef de service : Y. LE BERRE-BRAGANCE

SMISD

Statistiques

Nombre de jeunes suivis en 2020 : **66**
Nombre de jeunes sur le service au 1er janvier 2020 : **50**
Nombre de jeunes accueillis en 2020 : **16**
Nombre de jeunes sortis en 2020 : **15**
Nombre de jeunes sur le service au 31 décembre 2020 : **51**

Comparativement à l'année 2019, nous avons eu moins de rentrée de jeunes en 2020 car nous avons accueilli en 2019 de grandes familles (de 3 à 7 enfants) qui sont toujours parmi nous ; ainsi, il n'y a pas autant de mouvement que les années précédentes. De plus, cette année, nous avons travaillé avec 29 filles et 37 garçons. De même, 24 jeunes sont issus de familles monoparentales dont des veufs, des parents séparés, des parents n'ayant pas reconnus leur enfant.

Age des jeunes à l'arrivée sur le service en 2020

0 à 6 ans	7 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 16 ans	Total
15	**23**	**14**	**14**	**66**
23%	35%	21%	21%	100%

Cette année, nous avons travaillé avec une majorité d'enfants de moins de 14 ans (52 enfants) ; parmi ses enfants, 17 sont issus de familles d'au moins 3 enfants.

Nature des prises en charge des jeunes entrés en 2020

Sur les 16 jeunes accueillis en 2020, (8 garçons et 8 filles), 4 ont bénéficié d'un Soutien Educatif à Domicile (SED) et 12 d'une mesure Assistance Educative Intensive en Milieu Familial (AEIMF). Il est à noter qu'en 2020, 6 jeunes accompagnés par une mesure AEIMF depuis au moins une année, ont pu, sur leur demande auprès du juge, transformer cette AEIMF en SED.

Répartition des jeunes accueillis en fonction des délégations

Courant d'année 2020, nous avons suivi **66** situations de jeunes reparties sur les délégations de manière suivante :
Secteur Nord : **10** jeunes
Secteur Est: **20** jeunes
Secteur Ouest: **2** jeunes

Secteur Sud : **11** jeunes
Secteur Blain à Châteaubriant: -
Secteur pays d'Ancenis : **23** jeunes

En 2020, **43** jeunes habitent sur l'agglomération nantaise avec une prééminence du secteur EST (20 jeunes), les secteurs NORD et SUD étant quasi à l'identique (10 et 11 jeunes). La Délégation Ancenis, très vaste, absorbe **23** des jeunes accompagnés (le secteur part d'Ancenis, en allant de Saint-Mars la Jaille, Mouzeil, Le Cellier) ce qui induit des déplacements importants pour honorer nos missions et rencontrer les parents, les jeunes et les partenaires sur le lieu de vie des familles.

Durée des prises en charge des jeunes sortis en 2020

De 0 à 12 mois	De 12 à 24 mois	De 24 à 36 mois	36 mois et plus	Total
2	**1**	**7**	**5**	**15**
13%	7%	47%	33%	100%

Les familles dont la prise en charge s'est achevée en 2020 ont pour certaines (12 d'entre elles) passées plus de trois ans auprès du service ; pour la plupart, nous avons eu des fratries qui ont quitté le parcours d'accompagnement du fait de leur âge (18 ans) ou de leur parcours très positif, ou pour placement en protection de l'enfance.

Situation des jeunes à l'issue de leur prise en charge

- Arrêts de mesure dus à l'amélioration de la situation : **8**
- Déménagement dans un autre Département **: 1**
- Placement en Protection de l'Enfance **: 4**
- Arrêts de mesure dus à l'impossibilité de travailler : **2**

En 2020, les 15 mainlevées de la mesure sont dues majoritairement à l'amélioration des conditions de vie pour les enfants et les parents (8) ; le travail auprès des jeunes et le soutien à la parentalité auprès des pères et mères a porté ses fruits et a permis d'améliorer les relations entre les membres de la famille.
1 d'entre elles est due au déménagement de la famille dans le Sud de la France.
4 situations ont conduit au placement des enfants ; ces placements ont été travaillés avec les jeunes et les familles en insistant sur le fait de la séparation nécessaire au sein de la famille pour éviter une rupture de lien.
Enfin, 2 situations de jeunes n'ont pas permis d'être suffisamment travaillées avec le-les parents pour permettre une solution d'amélioration des liens au sein de la famille et le développement d'une confiance suffisante pour accepter le travail de collaboration membres de la famille et professionnels.

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes présents au 31/12/2020

En ce qui concerne l'activité scolaire pour l'année 2020, les jeunes sont majoritairement scolarisés en :
école maternelle (**8**)

- primaire (**17**)
- collège (**5**)
- lycée (**4**)
- MFR (**2**)
- SEGPA (**1**)
- IME
- ULIS **(4**)
- ITEP (**2**)
- crèche ou multi-accueil (**5**)
- décrochage scolaire () (plus de 16 ans) (**3**)

Les 51 jeunes présents fin décembre 2020 ont tous et toutes majoritairement intégré un établissement scolaire ordinaire ou spécialisé, une crèche ou un multi-accueil, en fonction des âges divers.
Trois d'entre eux sont en décrochage scolaire, deux garçons et une fille de plus de 16 ans. L'un des garçons est en situation d'enfermement chez lui, avec des troubles graves de la personnalité. L'autre garçon, inscrit auparavant en ITEP, a pu intégrer en septembre 2020 une action de chantier de mobilisation à la Calandre. La jeune fille de 17,5 ans espère pouvoir intégrer la Garantie-jeunes avec la Mission Locale.

Conclusion

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le confinement débuté au 17 mars jusqu'au 11 mai 2020. Nos pratiques habituelles faites de rencontres hebdomadaires avec les jeunes et leur famille, n'ont pu se mettre en place durant cette période ; en effet, le télétravail a été la norme et même les audiences ont été tenues sans présence, ni des familles, ni des professionnels.
Les membres de l'équipe ont fonctionné par voie téléphonique, contactant deux fois par semaine les enfants et les parents, prenant contact par visioconférence ou téléphone, avec les partenaires (écoles, travailleurs sociaux, TISF…).
Quelques familles ont savouré ce repli familial, profitant de ces moments pour organiser activités, sorties limitées, cuisine et activités créatives… La plupart d'entre elles ont vécu avec beaucoup d'exaspération la présence continue des enfants sans école à l'extérieur, en étant obligés de leur faire faire les devoirs, à devoir gérer le chômage partiel, la perte d'emploi, les baisses de revenus dans l'impuissance et les comportements violents envers leur conjoint et / ou leurs enfants.

Nous avons dû activer les aides par des organismes caritatifs pour des familles démunies. Des jeunes, comme des parents ont développé des souffrances psychiques, voire ont aggravé leurs propres désordres mentaux habituels.
La reprise du travail mi-mai 2020 nous a conduit à constater les effets induits par ce confinement ; la période d'été, la rentrée de septembre nous ont permis de reprendre nos accompagnements et aux familles de réajuster leurs marques. Les confinements successifs à suivre nous font reperdre du terrain et ne permettent pas aux familles et à leurs enfants d'être sereins et de reprendre pied dans un univers normalisé.
Comme l'an dernier, nous constatons que de plus en plus de mesures de placement non exécutées sont transformées en mesures AEIMF pour permettre une intervention éducative au sein des familles ; toutefois, nous sommes amenés après un temps de travail avec les jeunes et les familles, de réfléchir à un placement surtout lorsque les enfants sont jeunes afin de permettre un travail de séparation nécessaire avec des temps de séquentiel régulier les week-ends et les vacances scolaires.
Nous constatons que dans la plupart de nos situations confiées, des violences entre parents existent, que certains parents sont suivis pour désordres mentaux reconnus ou que des enfants eux-mêmes ont des pathologies psychiatriques.
Pour ces raisons, nous souhaiterions bénéficier d'un lieu d'accueil pour le parent victime et pour les enfants témoins et / ou victimes de violences ayant besoin de s'extraire de ces maltraitances.

RAPPORT ACTIVITE POSTES « RESSSOURCE MOBILISATION »

- **Missions générales :**

Les éducateurs ressource mobilisation rattachés pour chacun d'entre eux à un service éducatif, ont pris leurs fonctions depuis le 1er avril 2018 avec pour objectifs de répondre aux missions suivantes :

- la remobilisation scolaire et/ou professionnelle, l'insertion
- l'élaboration d'un travail en partenariat pour une proposition de projets dans le domaine de la culture, des loisirs, du sport et de la santé
- la mise en lien avec les établissements du réseau inter-établissement

Depuis janvier 2020, un quatrième éducateur est venu compléter l'équipe, il est rattaché au service Auriol et celui du SMISD. Nous assurons un temps de présence, un soir par semaine sur le service d'hébergement collectif.
Nous proposons des temps transversaux, le mercredi et le samedi à l'ensemble des jeunes accompagnés par le centre Tréméac (plateau technique La Calandre, les hébergements et le SMISD). Le temps du mercredi est également ouvert au réseau inter établissement. Nous sommes en lien avec les membres de leur équipe éducative pour un suivi et un accompagnement des jeunes en termes de remobilisation. Nous partageons, en collaboration avec celle-ci, les informations pour l'élaboration du projet individualisé.

L'éducateur ressource mobilisation participe à deux réunions par mois avec l'équipe à laquelle il est rattaché. Cela permet une meilleure connaissance des situations pour adapter son accompagnement. Il lui est ainsi possible d'apporter des éléments de précision quant à la nature de ses accompagnements.

Depuis 2020, à notre demande, un temps de réunion a été institutionnalisé, tous les mardis matin. L'objectif est de s'accorder sur les actions à mener, de se coordonner et de s'organiser dans la mise en œuvre des projets et activités planifiées. Une fois par mois, la cheffe de service de la Calandre vient faire un point avec nous sur le temps de réunion, et permettre si besoin de coordonner les actions avec les dispositifs afférents.

La crise sanitaire et le premier confinement au printemps 2020, a modifié notre façon de travailler. Nous avons été force de proposition pour aider les équipes et les jeunes à traverser ce contexte sanitaire singulier sans précédent. En effet, les partenariats mis en place au niveau culturel et du soutien scolaire ont été impacté voir interrompus. Les jeunes n'avaient plus accès à leur établissement scolaire, ne pouvaient plus se déplacer. Nous avons donc pensé et assuré nos missions de façon relativement inédites et créé de nouvelles médiations éducatives afin de garder le lien avec les jeunes, nos équipes pour continuer d'être ressource

auprès de chacun (accompagnement de la scolarité à distance, loisirs créatifs, soutien dans le quotidien auprès des jeunes en appartements et au sein des collectifs, …).

- **<u>Public accueilli</u> :**

Sur les 63 accompagnements effectués par les éducateurs ressource mobilisation concernant leur mission de remobilisation scolaire, professionnelle ou d'insertion, la plupart des jeunes étaient âgés entre 16 et 21 ans. Nous constatons également un certain rajeunissement de l'âge moyen des jeunes dans le sens où, nous avons accompagné un nombre plus important de jeune de moins de 16 ans.

- <u>Effectif des jeunes accompagnés par les éducateurs « Ressource mobilisation » selon les classes d'âge</u>

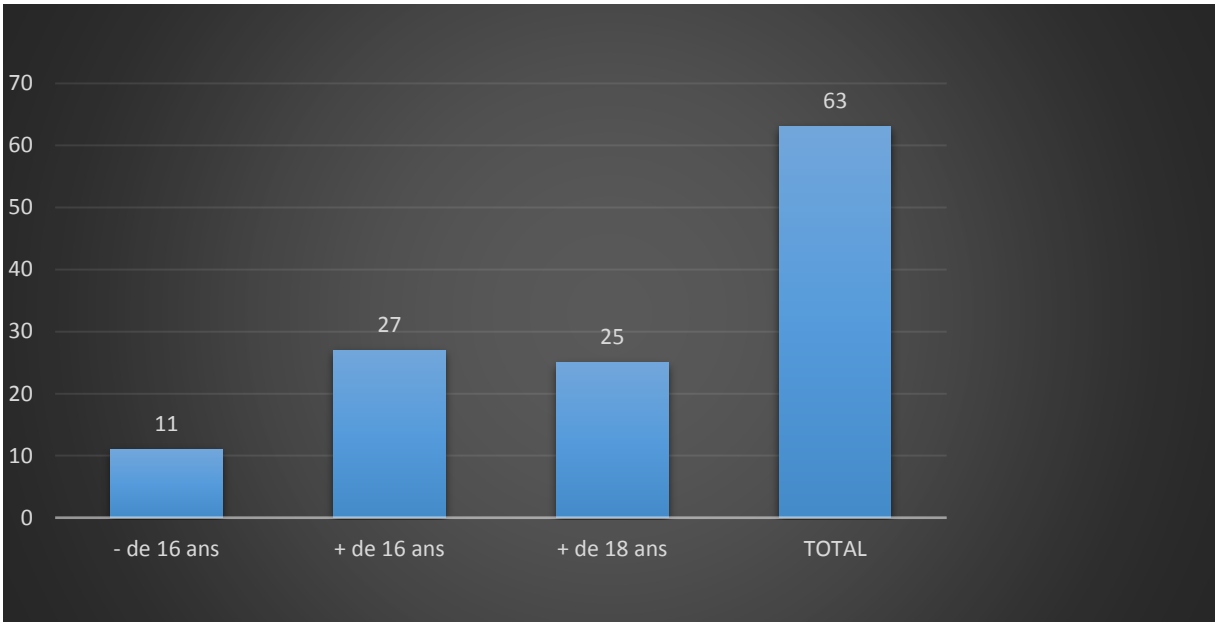

Durant cette année 2020, plusieurs jeunes sont devenus majeurs et se sont vus orientés en termes d'accompagnement vers les professionnels et dispositifs de droit commun, notamment vers la recherche de logement extérieur à l'institution. Cela ne se voit pas directement quand on observe les chiffres ci-dessus mais cette donnée est importante à souligner.

- <u>Répartition des jeunes accompagnés par les éducateurs « Ressource mobilisation » selon les services</u>

Après deux ans d'expérience et l'arrivée d'un nouvel éducateur ressource mobilisation, nous observons une légère évolution dans nos pratiques. En effet, les jeunes que nous accompagnons en ce qui concerne la scolarité et l'insertion professionnelle ainsi que les

dispositifs de droit commun sont issus majoritairement de notre service de rattachement. Nous constatons que le lien que nous créons lors de nos temps bien repérés sur le foyer facilite, par la suite, le travail de remobilisation.
Concernant les activités socio-culturelles et sportives, nous continuons d'accompagner les jeunes issus de l'ensemble de Tréméac afin d'assurer une continuité dans l'accueil des jeunes et la transversalité.

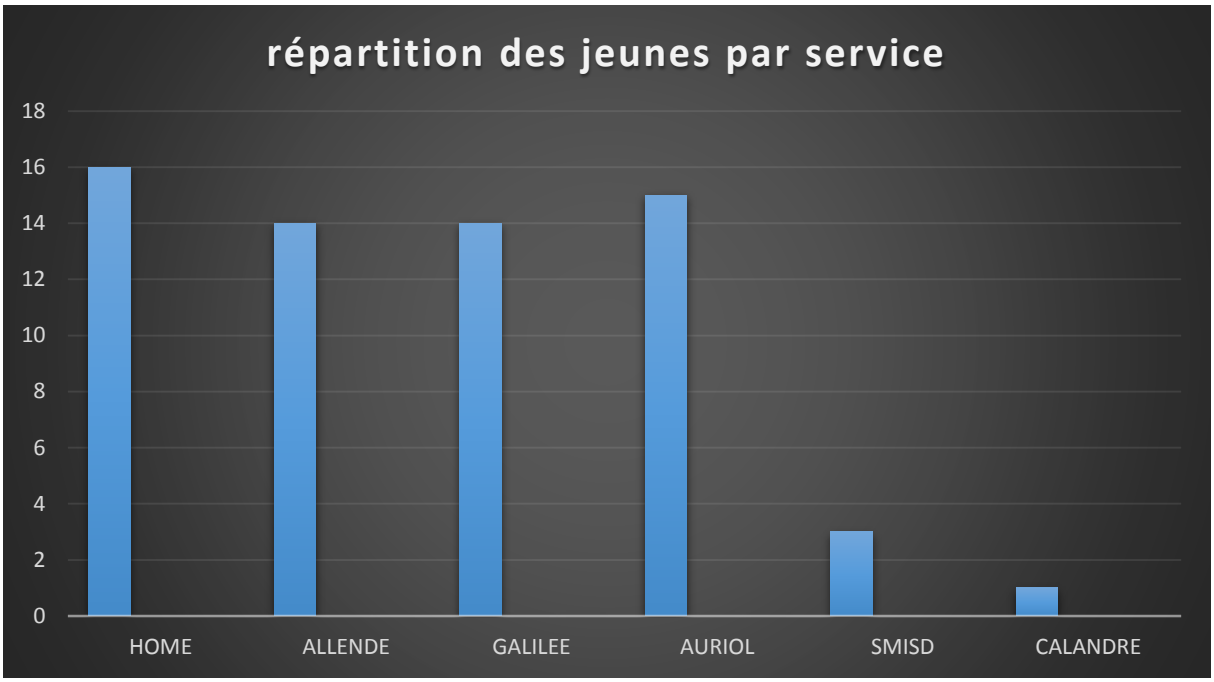

- **<u>Types d'accompagnement éducatif</u> :**

Nos accompagnements se déclinent selon trois directions :

- **La remobilisation scolaire et/ou professionnelle**
- **L'accompagnement vers les dispositifs de droit commun (logement, insertion, santé)**
- **Les activités socio-culturelles et sportives**

Les démarches relatives à la remobilisation scolaire et professionnelle et celles vers les dispositifs de droit commun (logement, insertion, santé) consistent à accueillir et accompagner les jeunes de manière **individuelle**.

Le troisième volet de nos actions qui consiste à organiser, animer et encadrer des activités socio-culturelles et sportives relève d'un accompagnement **collectif**. Ces deux dimensions individuelle et collective sont les caractéristiques essentielles de nos missions.

Concernant nos accompagnements individuels et notre posture professionnelle, il est primordial, pour nous, que le jeune ne soit pas (ou ne reste pas) « isolé » sur le foyer. Ainsi

nous mettons en œuvre une large palette de médiations éducatives visant à lui faire gagner une forme de sécurité intérieure afin qu'il puisse aller vers les ressources extérieures dans le but de préparer à la vie post-Tréméac.
Pour cela, nous rencontrons les jeunes dans les locaux du service administratif, nous les accompagnons vers la mission locale, pôle emploi, etc.
C'est le même principe en ce qui concerne l'accès à la culture aux loisirs et au sport : nous organisons quasiment la totalité de nos activités en extérieur, en lien avec des partenaires implantés sur la ville de Nantes.

Nous souhaitons illustrer ces deux types d'accompagnement à l'aide de vignettes cliniques mais aussi de tableaux qui peuvent rendre compte du nombre d'accompagnements effectués durant l'année 2020.

« Une recherche d'orientation avec M., un jeune accueilli à Tréméac après un arrêt de sa scolarité : en quoi l'éducateur ressource mobilisation a été soutenant pour le jeune et pour l'équipe.

M. est un jeune de 19 ans accueilli au centre éducatif Tréméac depuis mars 2019. À son arrivée, M. était inscrit en Baccalauréat Professionnel "Construction des carrosseries", au Lycée Monges - La Chauvinière. Il était très souvent absent en cours. Lors d'un entretien avec la CPE du Lycée, celle-ci a pu dire que le jeune homme n'avait pas réussi à faire une journée complète à l'école. Elle regrettait cette situation car les retours des professeurs sur le travail de M. étaient relativement positifs. Au mois de mai, voyant la situation scolaire du jeune homme ne pas évoluer, il a été décidé que M. puisse intégrer le CAP « mécanique automobile » en deuxième année, au sein du lycée. Mais pour valider cela, il devait faire une semaine en immersion dans sa future classe. Cette décision a été prise en consultation avec M. Malheureusement, il ne s'est pas du tout rendu en cours et il a fallu réfléchir à une réorientation. En lien avec M., une inscription au CIFAM et visite de l'établissement ont été faites ainsi qu'une recherche d'apprentissage pour la rentrée scolaire de 2019. En parallèle, un dossier d'affection a été fait pour une entrée en MLDS. M. n'ayant pas trouvé d'entreprise pour son apprentissage, il a intégré en octobre 2019 la MLDS où il a dû effectuer des stages pour consolider son projet professionnel. Depuis septembre 2020, M. a réintégré le lycée Monge la Chauvinière pour une 1ère CAP mécanique.

Durant toute cette période de doute, de démotivation, de démarches administratives, de recherche de stage, de rencontre avec divers interlocuteurs M. s'est appuyé sur l'éducateur ressource mobilisation. De part le rythme plus soutenu de l'accompagnement en lien avec son insertion, M. a pu se mobiliser davantage. Tout ce travail s'est fait en collaboration avec l'équipe et surtout les référents de M. Ces derniers ont pu alors être beaucoup plus présents auprès de M. pour son accompagnement au quotidien en étant déchargés des démarches à faire pour son insertion.

- <u>Répartition des accompagnements dans le cadre de la remobilisation scolaire et professionnelle</u>

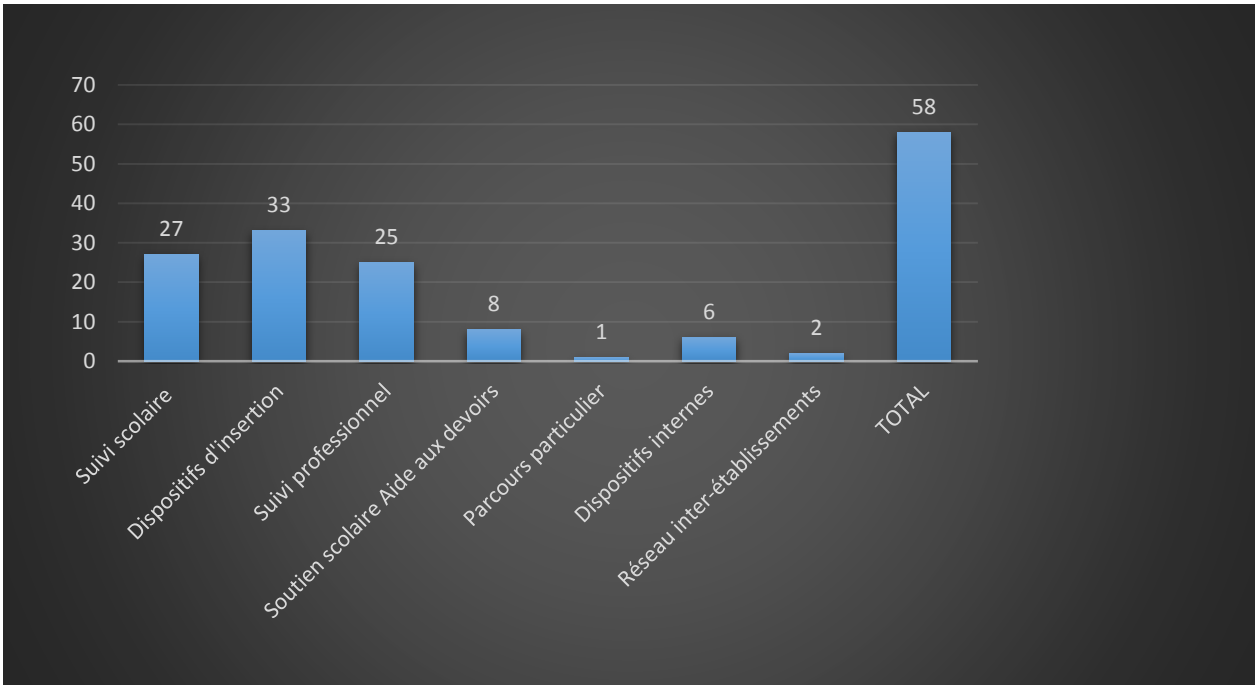

Plusieurs commentaires sont nécessaires pour la lecture de ce tableau. Tout d'abord certains jeunes ont pu bénéficier de plusieurs types d'accompagnements. Par exemple un éducateur a pu aider un jeune dans sa recherche d'apprentissage mais aussi l'accompagner dans une autre démarche. Dans ce sens, le total des jeunes accompagnés ne correspond pas à la somme des chiffres présents dans ce tableau.

Le partenariat avec l'association AGIR ABCD a perduré en début d'année 2020 avec l'inscription de 13 jeunes au soutien scolaire. Malheureusement, le contexte sanitaire n'a pas permis aux bénévoles de continuer leurs actions. Nous avons dû interrompre cet accompagnement jusqu'à la fin d'année 2020.
Nous avons dû prendre le relais de ces bénévoles auprès des jeunes de nos services notamment lors du premier confinement. De même nous avons dû être très réactifs sur les orientations scolaires en sortie de confinement.

A compter du premier confinement il nous a été très compliqué de faire appel au réseau inter établissement. Les mesures de sécurité sanitaire nous empêchaient de mélanger les jeunes des différents établissements et cela jusqu'à la fin de l'année, ce qui explique le peu d'orientation vers le réseau inter établissement (seulement deux jeunes pour le passage de l'ASR en lien avec le STEI).
Enfin, si la mobilisation scolaire et professionnelle concerne la majeure partie des jeunes que nous avons pu accueillir depuis la mise en place de l'équipe ressource mobilisation, l'orientation vers les dispositifs de droit commun a également demandé une attention

particulière pour le suivi des jeunes souvent majeurs. Le partenariat avec le Centre Médico-Social (CMS) de Chantenay continue d'exister notamment par le biais d'informations collectives concernant la majorité.

- <u>Répartition des accompagnements vers les dispositifs de droit commun</u>

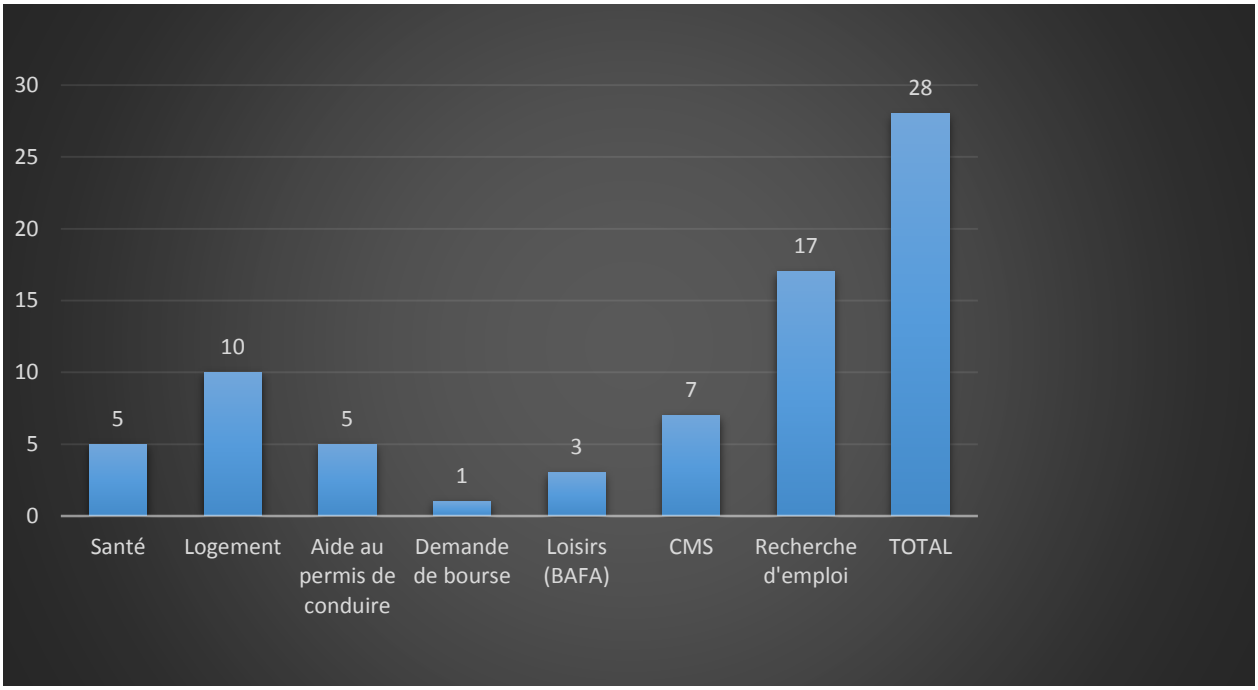

De la même manière, dans le cadre des orientations vers les dispositifs de droit commun, certains jeunes ont pu bénéficier de plusieurs types d'accompagnement. Nous remarquons que ces accompagnements consistent principalement à aider les jeunes à trouver un emploi et un logement. Cette problématique caractérise une population « en voie de sortie » des services de la protection de l'enfance. Il s'agit dans un souci de veille professionnelle de savoir communiquer aux équipes éducatives les informations quant aux évolutions des différents dispositifs d'insertion.
De plus, en 2020, l'arrivée d'une CESF au sein de Tréméac nous a permis d'avoir du soutien ainsi que du relais sur ces accompagnements. En lien avec notre équipe éducative, nous l'avons sollicitée dès que cela nous est apparu pertinent, pour et avec chaque jeune.

Concernant les projets socio-culturels et sportifs professionnels nous avons continué de nous appuyer sur le partenariat établi avec les associations culturelles du territoire nantais (notamment la ville de Nantes et le Conseil départemental) depuis 2018. Ce partenariat permet de mettre en place des médiations éducatives à destination des publics accueillis pour faciliter l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

- **Activité culturelles et sportives**

En 2018, une grande partie de notre travail pour le volet activités socio-culturelles et sportives a été d'établir un réseau de partenaires dans le domaine de la culture, des loisirs et des sports. Ce réseau, maintenant bien construit, nous permet de proposer un panel assez important d'activités et de projets. Le lien que nous avons avec ces partenaires, nous permet d'être connu et reconnu pour pouvoir travailler en collaboration et être des partenaires pérennes.

Encore cette année nous mettons en avant l'importance de la notion de partage et de bénévolat. Nous avons donc pu participer à divers projets comme Handball-toi, le festival des 3 Continents, des chantiers de bénévolat avec la Ferme de la Ranjonnière, la visite du Grand T.

Ces actions ont permis de vivre la rencontre dans le partage d'une action commune, que ce soit pour les jeunes des différents dispositifs, les partenaires présents, et les autres personnes bénévoles rencontrées durant ces manifestations. Ces temps nous permettent d'être dans une relation autre qui ouvre le dialogue sur certaines difficultés que rencontre le jeune. Notre position d'être à l'extérieur de l'accompagnement du quotidien du jeune, facilite la parole et nous pouvons alors être relais des difficultés ou (re)sentiments que le jeune nous exprime auprès de l'équipe éducative.

Nous listerons à la fin de cette présentations les diverses actions collectives effectuées avec les jeunes.

Nous avons été amenés cette année à devoir nous adapter constamment face aux décisions gouvernementales liées au COVID 19. Nous avons dû faire des plannings, les annuler pour en proposer à nouveau en prenant en compte les mesures de sécurité. Malgré cela nous avons tout de même pu être force de propositions.

Action de bénévolat à la Ferme de la Ranjonnière :

Durant les vacances de la Toussaint, nous avons été avec jeunes (des services d'hébergement et de la Calandre) effectuer des chantiers de bénévolat à la ferme pédagogique La Clé des champs.

Afin de prendre connaissance des lieux, nous avons été dans un premier temps, avec ces jeunes, visiter la ferme. Puis s'en est suivi deux jours de bénévolat.
Ils ont été répartis en plusieurs groupes en fonction de leur envies. Certains ont donc créé un râtelier pour les chèvres, d'autres se sont occupés des animaux (lapins, poules) en leur donnant à manger, en changeant la paille et en les changeant aussi de clapier. Ce même groupe a également restauré un perchoir pour les poules, en le repeignant.

La dernière journée, les jeunes ont fini leur réalisation puis ils ont réalisé des fouées que nous avons pu déguster afin de clôturer ce chantier.

Cette mission de bénévolat a permis aux jeunes d'appréhender certains outils, comme la perceuse, la scie sauteuse. Dans un premier temps se pensant incapables d'utiliser ce genre d'outils ils n'osaient pas. Puis en voyant la confiance que pouvait leur donner les bénévoles de la ferme ils ont pris de l'assurance, ne souhaitant plus, par la suite, passer leur tour.

La médiation animale a également permis à certains jeunes d'être plus apaisés sur ces temps, de pouvoir être à l'écoute de l'autre.

L'année 2020 a également été marquée par la création des **ateliers de mobilisation**. Suite au premier confinement, nous avons pu observer la nécessité de diversifier l'accompagnement au bénéfice de l'ensemble des jeunes de Tréméac. Les jeunes que nous accueillons ont bien souvent perdu confiance en eux, dans leurs capacités.
Cette médiation éducative permet aux jeunes de repartir avec une réalisation qu'ils auront eux-mêmes réalisée au travers de différents ateliers comme, la restauration ou création de meuble, de la couture, réalisation de bijoux, pate Fimo, réparation vélo.
Reprendre un rythme, s'essayer et faire des expériences au travers des loisirs créatifs et du bricolage pour trouver du sens à se remobiliser dans le domaine scolaire ou professionnel sont des objectifs qui en découlent. Il s'agit également de prendre du plaisir à se (re)découvrir, partager du temps et des activités sans enjeux majeurs.
Ces ateliers permettent donc de tisser et/ou consolider le lien avec le jeune et ainsi servir de tremplin vers la construction d'un projet individuel. D'autre part, il apparait primordial que chaque jeunes s'inscrive dans un processus de création pour un résultat concret et rapide de sorte qu'il soit vécu comme un encouragement et une valorisation de soi.

Prochainement, nous aimerions que ces ateliers viennent diversifier l'offre sur le réseau inter-établissement.
De même, les ateliers seront un support pour un projet qui est en cours de réalisation en lien avec un artiste pluridisciplinaire, David Bartex. Ce projet que nous avons nommé : « Les meubles de la jungle » a pour objectif de favoriser la création artistique autour d'une sensibilisation éco-citoyenne dans le cadre d'ateliers de mobilisation. Nous avons effectué des demandes de subventions auprès de la ville, du département et de la région.

- **Analyse et perspectives d'évolution**

Les missions de remobilisation scolaire et professionnelle, d'orientation vers les dispositifs de droit commun ont très vite été repérées non seulement par les équipes éducatives mais aussi par les jeunes des différents services, comme nous l'avons mentionné l'an passé. L'espace dédié à cette mission est réellement un apport pour l'accompagnement des jeunes. Le bureau au siège de centre éducatif est vite repéré par les jeunes et apparaît comme un allié dans la constitution du lien.
Nous nous sommes mis au travail auprès de nos partenaires pour voir perdurer ou développer nos projets tant dans le domaine de la culture que les loisirs, le sport et la santé. Cette année encore, nous sommes partis des besoins de chacun, recueillis tant auprès des jeunes que des équipes éducatives afin de proposer des offres réalistes et réalisables.

Malgré la crise sanitaire qui a mis à mal nos projets mais pas notre partenariat pour autant, cette année encore nous avons pu compter sur eux pour divers projets :

- le Conseil départemental : Nous sommes en lien étroit avec les services de la culture, des sports, de l'inclusion sociale.
- La ville de Nantes via Anne Tignon (en charge de l'inclusion sociale, des sports, de la culture) et le dispositif Carte blanche. Nous avons pu notamment aller à des manifestations sportives (match de rugby, expositions au Château de Nantes,…). Mise en place d'un créneau de sport de 18h à 20h les lundis soir dans un gymnase de Nantes. Les séances sont assurées par les éducateurs des services d'hébergement. Cela a été interrompu dû au COVID.
- Association Fragil
- Festival des Trois Continents : Nous avons reconduit encore cette année des ciné-débats, proposés au restaurant pédagogique du Centre Tréméac en collaboration avec Hélène Loiseleux en charge de la médiation et accueil des publics du Festival des Trois continents.
- Grand Largue. Nous sommes restés en lien avec eux malgré l'annulation des week-ends.
- Grand T : la programmation a été en grande partie annulée. Cela dit nous avons pu bénéficier d'une visite du Grand T afin d'y découvrir les lieux mais également les métiers avec le monde du spectacle.

- Transfert avec l'association Pick up production : nous avons effectué différents chantiers de bénévolat visant à développer les constructions du site.
- l'association Agir ABCD
- La clé des champs, ferme pédagogique de la Ranjonnière avec qui nous avons pu organiser des chantiers de bénévolat.
- Handball'Toi : semaine d'animation dans différents quartiers de Nantes avec le club de Handball de Nantes ; encadrement par des jeunes de Tréméac (services d'hébergement et de Rebondir) d'ateliers autour de ce sport à destination d'enfants.
- Des Cinés la Vie : En lien avec l'association Makiz'Art, nous avons visionné des courts métrages avec des jeunes issus essentiellement de le Calandre. Ce projet devait se finaliser par la remise des prix à Paris mais malheureusement cela a été annulé suite à la crise sanitaire.

La constitution de ce réseau de partenaires s'est donc inscrite dans le temps. Il est aujourd'hui établi et demande, comme il se doit, à être entretenu et consolidé. Les professionnels « ressource mobilisation » doivent s'atteler, encore cette année, à travailler sur la communication et la diffusion des informations. Les équipes ont besoin d'être sensibilisées davantage afin de leur donner les moyens d'accompagner les jeunes à une ouverture vers l'extérieur via les médiations éducatives proposées.
Cette communication doit permettre aussi de s'inscrire davantage dans le réseau inter-établissement via la proposition de chantiers de mobilisation, d'activités nouvelles.

Des activités ponctuelles et variées ont été proposées les week-ends par les postes ressource mobilisation. Celles-ci, se sont vue, comme beaucoup d'autres, remises en question suite aux restrictions sanitaires. Cela dit, nous nous sommes rapprochés, chaque week-end, de nos services respectifs afin de faire des propositions adaptées afin de mobiliser les jeunes dans les limites imposées et en fonction du contexte de chaque groupe et des jeunes d'appartements

Conclusion :

Depuis leur prise de poste en 2018, les éducateurs ressource mobilisation font désormais partie intégrante dans le fonctionnement et l'organisation de l'institution. Le 4ème poste, crée en janvier 2020 à permis de redéployer les missions qui nous sont propres. Les équipes éducatives et les jeunes accueillis au sein de l'institution ont bien intégré la spécificité de ces dernières. La remobilisation scolaire et professionnelle et l'orientation vers les dispositifs de droit commun, avec l'appui de la CESF, constituent les missions les plus importantes dans notre fonction.

Concernant l'accès à la culture, les loisirs et le sport, nous avons désormais créé tout un répertoire de partenaires auprès desquels nous sommes connus et reconnus et avec qui nos actions tendent à se pérenniser. Il est important de l'entretenir pour voir perdurer et naître

de nouveaux projets aux bénéfices des jeunes accueillis à Tréméac. Nous réfléchissons notamment à créer un nouveau partenariat pour le soutien scolaire, dans l'attente de la reprise des actions avec Agir ABCD, comme par exemple trouver des étudiants bénévoles.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et nous a conduits à nous adapter et nous réinventer pour accompagner au mieux les jeunes au sein de nos services. Nous avons pu, sur des temps ponctuels, effectuer des remplacements sur les services d'hébergement. Sur toute la période singulière, nous avons essayé d'être force de proposition en se tenant à proximité, disposition des jeunes et des éducateurs parfois dans le quotidien difficilement vécu tout en nourrissant l'espoir que nos projets, en lien avec nos partenaires, pourraient avoir lieu.

Nous avons régulièrement programmé et déprogrammé des évènements tout au long de l'année.
Ce contexte nous a amené à repenser la façon de mobiliser les jeunes, notamment à l'arrivée de l'été qui nous semblait rempli de possibles. C'est ainsi que les ateliers de mobilisation à Fougerat sont nés. Il est intéressant qu'ils perdurent et se développent dans le temps, qu'à terme nous puissions l'ouvrir au réseau inter-établissement.
Dans un tel contexte nous nous devons également de réfléchir et développer des projets visant à faire venir la culture au sein de l'institution. Nous développons des pistes en lien avec certains partenaires (ex : ONPL).

Pour finir en décembre 2020, nous avons accueilli à Tréméac 4 services civique. Nous sommes amenés à les accompagner dans leurs missions, plus particulièrement deux d'entre eux pour qui les missions définies sont axées autour de la culture. Nous planifions chaque mois leur emploi du temps avec l'équipe Rebondir, les accueillons régulièrement les mercredis à Fougerat pour mettre en œuvre leurs projets, les recevons en entretien individuel sur les temps de tutorat, pour les démarches en lien avec leur projet professionnel.

Plateau Technique
La Calandre

3 bd Léon Jouhaux — 44100 Nantes

Chef de service : N. THIMOTHEE

La Calandre

Introduction et actualités

Situation de l'année 2020 :

- Concernant les Chantiers découverte et remobilisation : le marché signé pour une durée de deux ans (de septembre 2018 à décembre 2020) avec les villes de Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat, a été reconfiguré au vu de la situation sanitaire. Un avenant a été signé au mois de décembre afin de prolonger le marché de janvier à juin 2021. Il s'agissait de répondre au mieux au cahier des charges du marché et au nombre total de jeunes attendus.

- Concernant ASJM et Rebondir : une convention annuelle est signée pour chacune des actions dans le cadre du FAJ CO (Fond d'Aide aux Jeunes Collectif), financement attribué par le Département.
  Pour le dispositif Rebondir, depuis le mois de mars 2020, en lien avec le Département, une réflexion a été menée autour de l'accueil de volontaires en service civique, ouvrant la possibilité d'ouvrir le dispositif à un nouveau profil de jeunes.
  Le contenu des ateliers pédagogiques et de nouvelles modalités d'accueil ont été travaillés avec les professionnels, en lien avec les postes ressource mobilisation. Dès le mois de décembre 2020 quatre jeunes volontaires en service civique ont été accueillis et intégrés au groupe de jeunes Rebondir.

  Au vu du contexte sanitaire et au cours de la période de confinement, les 4 professionnels du service La Calandre présents sur la période, en lien avec les maître.sse.s de maison, ont constitué une équipe à disposition de l'ensemble des services d'hébergement pour l'achat et la distribution alimentaire et de produits d'hygiène, la gestion des stocks, le soutien scolaire pour une des professionnelles.

  La contractualisation d'un partenariat entre l'institution et la PJJ dans le cadre de l'expérimentation de la MEAJ[1] (Mesure Éducative d'Accueil de Jour) se poursuit et a permis d'accueillir 3 jeunes mais uniquement dans le cadre de l'entretien avec la psychologue.

[1] Il s'agit d'une mesure figurant dans la loi de programmation 2018/2020 et de la réforme de la justice. Elle se situe en aval d'une prise en charge de milieu ouvert renforcé et en amont d'un placement.

Ressources humaines

6 professionnels en 2020 répartis comme suit :

- ASJM : 1 professionnelle à temps partiel (0,75)
- Chantiers découverte et remobilisation : 3 professionnelles à temps plein
- Rebondir : 2 professionnels à temps plein et une intervention à hauteur de 20 % d'une professionnelle Ressource Mobilisation (rattachée au service Auriol/SMISD et Rebondir).

Dispositifs sur La Calandre en 2020

Action de soutien aux jeunes migrants	Chantier découverte et remobilisation	Rebondir
• 20 places à l'année (10 jeunes/session) • **Durée :** 6 mois renouvelable 1 fois • **Public :** • adolescents et jeunes adultes de 16 à 24 ans • d'origine étrangère (arrivés depuis peu sur le territoire) • en situation régulière sur le territoire français • en capacité d'échanger à l'oral en français • **Contenu :** • accompagnement individualisé • atelier collectif citoyen •**Prescripteurs :** • Mission Locale • Assistants sociaux des EDS • Travailleurs sociaux	• 55 places à l'année • groupe de 8 jeunes maxi. par chantier • **Durée :** 5 semaines • **Public :** • adolescents et jeunes adultes de 16 à 21 ans • issus des Quartiers Politique de la Ville ou des aires métropolitaines des gens du voyage • déscolarisé et/ou éloigné des dispositifs de droit commun • **Contenu :** • activités socio-éducatives • mission de travail •**Prescripteurs :** • ADPS • Médiateurs de l'association Les Forges • Coordonateurs MLDS • Travailleurs sociaux protection de l'enfance	• 25 places à l'année • entrées et sorties permanentes • **Durée :** 6 mois renouvelable 1 fois • **Public :** •adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans • sortis du système scolaire • incapacité d'intégrer un autre dispositif d'insertion, de droit commun • **Contenu :** • ateliers pédagogiques • cuisine • service en salle • atelier collectif citoyen • **Prescripteurs :** • Éducateurs de la PJJ ou de la protection de l'enfance • Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs Scolaires • Conseillers Mission Locale • ADPS

En parallèle de ces 3 dispositifs, le centre éducatif Tréméac dispose d'ateliers de mobilisation, rattachés au service de la Calandre dans leur fonction transversale aussi bien en interne qu'à l'externe.

Les ateliers de mobilisation sont encadrés par quatre postes ressource mobilisation rattachés chacun à un service d'hébergement du centre éducatif. Les ateliers sont menés transversalement avec des jeunes accueillis en interne comme à l'externe par le biais du Réseau de mobilisation inter-associatif autour des activités du restaurant pédagogique. *(cf. partie Postes Ressource Mobilisation)*

➪ Les **actions ASJM et Rebondir** sont financées par le Conseil Départemental dans le cadre d'une convention annuelle (financement insertion : Fond d'Aide aux Jeunes).

➪ Les **Chantiers Découverte et Remobilisation** sont financés par les Villes de Nantes, Rezé, Orvault, Saint-Herblain dans le cadre d'un marché public 2018/2021 et dans le cadre du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir).

Les contenus pédagogiques :

Contenu pédagogique du dispositif ASJM

Objectifs généraux

Accueil et suivi personnalisé :
Accompagner les jeunes vers des objectifs individuels liés à l'apprentissage du français et des usages sociaux, notamment par un relais vers les organismes institutionnels / de formation ou associatifs.
Accompagner le jeune dans son accès à son autonomie, sa place et son implication sociale.

Projet de vie / projet professionnel :
Accompagner le jeune dans son projet socio professionnel.

Outils, méthodes :
Mise en confiance par le biais d'entretiens individuels.
Mise en relation avec des professionnels extérieurs et milieux associatifs.
Accompagnement du professionnel sur des activités en individuel :
- Rendez-vous administratifs
- Découverte du territoire
- Découverte et mise en lien avec les institutions de droit commun / associations / lieux d'accueil et d'activités.

Accompagnement du professionnel sur des activités en collectif :
- Visites, sorties culturelles
- Activités transversales avec les jeunes des autres dispositifs et/ou accueillis dans le cadre de la Protection de l'Enfance (services d'hébergements du centre éducatif Tréméac).

Contenu pédagogique du dispositif Chantier découverte et remobilisation

Première séquence socio-éducative :
Cette première séquence socio-éducative s'étire sur 8 journées. Cette séquence de regroupement est déterminante : moment de rencontre des jeunes avec les professionnels et entre eux. La dynamique de groupe se construit lors de ces premiers jours. Nécessitant pour les professionnels, d'être dans une posture d'observation et d'écoute pour favoriser et encourager une dynamique positive.
Rythmée d'intervention favorisant la dynamique de groupe comprenant plusieurs items : logement, mobilité, santé, sport, culture… Les ateliers sont divers et variés tel que la médecine du travail, ciné-débat, Comment tu fais la fête, Parkour (art du déplacement), visites des dispositifs de droits communs : la mission locale, le CRIJ…

Deux semaines d'activité salariée :
Chaque jeune réalise deux semaines de mission de travail de 50h, au sein d'un service des villes de Nantes, Rezé, Saint-Herblain et Orvault, Nantes métropole ou de Nantes Métropole Habitat.
En fin de première semaine, un regroupement est réalisé à l'extérieur du Centre Éducatif Tréméac (lieu neutre à l'institution) pour donner une dimension moins formelle et favoriser la reprise du lien. Cela permet également de se réengager contractuellement sur la deuxième semaine de mission de travail.
La deuxième semaine de mission de travail se termine par un bilan. En raison de la crise sanitaire, ce bilan est individuel et se déroule sur le lieu de la mission en présence du prescripteur, du tuteur/responsable de la mission et de l'une des intervenantes. L'échange prend appui sur la fiche d'auto-évaluation que remplissent le jeune et le tuteur.

Seconde séquence socio-éducative :
Cette seconde séquence d'accompagnement socio-éducatif s'étire sur 5 journées.
Ponctué d'interventions, l'accompagnement est davantage axé sur l'individu dans le collectif afin de travailler la prise en charge possible post chantier.
Différentes interventions sont proposées : découverte de la Sérigraphie, examen de santé à la CPAM, passage de l'ASSR 2 avec le STEI, visite d'une radio associative JET FM' implantée dans le quartier Bellevue, visite du Foyer Jeune Travailleur de l'Association ADELIS, rencontre avec un professionnel dans le cadre d'une enquête métier...

Ensemble, nous préparons l'ouverture de perspectives nouvelles en permettant à chacun de recenser l'ensemble des acquis, qualités et compétences qui ont été identifiées.

Cette semaine se termine par un bilan final. Dans ce contexte sanitaire, ce bilan est actuellement individuel.

Contenu pédagogique du dispositif Rebondir

*** <u>Maths</u> :**

- Révision des 4 opérations de base, résolution de problèmes et base de la géométrie (les différentes formes).
- Apprentissage des tableaux de conversions mathématiques.

*** <u>Français</u> :**

Révision des bases en orthographe, grammaire et conjugaison pour une grande majorité ainsi qu'un apprentissage à la lecture.

*** <u>Le rendu monnaie</u> :** Ce module est mis en commun avec des jeunes de l'ASJM (Action Soutien Jeune Migrant) cela permet aux jeunes des 2 dispositifs de se rencontrer et d'échanger. Ce module permet de travailler tout ce qui gravite autour de l'argent. Il fait travailler la logique, la rapidité, la vivacité d'esprit, les maths (le calcul mental). C'est également un très bon support pour travailler le français (oral et vocal).

*** <u>Les ateliers pédagogiques</u> :** cuisine et service en salle

Malgré la fermeture liée à la crise sanitaire, nous avons pu mettre en œuvre quelques temps en cuisine. En effet, le restaurant pédagogique a été ouvert globalement durant près de quatre mois
L'ensemble de ces ateliers s'inscrit dans une cohérence et ainsi permet aux jeunes de se mettre au travail différemment suivant les activités proposées tout en étant dans la continuité. Les ateliers pédagogiques (cuisine et restaurant) sont des supports très riches pour mettre en application tant les maths que le français. Cela permet de faire tiers dans l'apprentissage de ces fondamentaux, pas toujours facile d'accès pour les jeunes mais nécessaires à l'insertion socio-professionnelle. L'esprit de groupe y est travaillé, tant dans l'entraide que la communication entre eux.
La mise au travail est également opérante dans les postures professionnelles en lien avec l'activité économique.

***<u>L'atelier confiance en soi</u>** : Cet atelier utilise principalement les outils que l'on retrouve dans la pratique de l'improvisation théâtrale. Ainsi, à travers divers exercices et jeux mettant en scène aussi bien l'individu qu'une certaine créativité collective, chacun gagne en connaissance et dépassement de soi. Aussi, malgré un manque de continuité dans le temps, cet espace, volontairement convivial et bienveillant, a permis aux jeunes un certain lâcher prise et a participé à une solidarité entre eux.
En raison de la crise sanitaire et des gestes barrières nous n'avons pas pu exploiter cet atelier comme nous l'aurions voulu.

*** <u>Techniques et recherche d'emploi</u> :**

- CV, lettre de motivation
- Enquêtes métier.
- Simulation d'entretien professionnel à partir des techniques d'improvisation théâtrale.

*** <u>Le bilan psycho-cognitif</u> :**

Ce bilan est fait par la psychologue intervenant sur le service, à la demande des éducateurs. Il est effectué pour mieux accompagner le jeune et comprendre ses difficultés. Suite à ce bilan, une restitution est faite au jeune. Quelques bilans ont été proposés à quelques jeunes migrants reçus sur le dispositif.

Effectifs sur La Calandre en 2020

ASJM *Action de Soutien aux Jeunes Migrants*			***Chantiers*** *Découverte et* ***Remobilisation***		***Rebondir***	
2019	**2020**		2019	**2020**	2019	**2020**
10	**15**		43	**24**	51	**51**

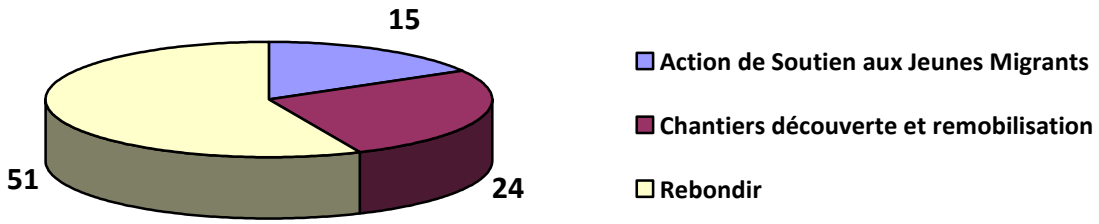

Concernant l'ASJM :

L'effectif a augmenté par rapport à l'année précédente et ce malgré le contexte sanitaire et l'arrêt de travail de la professionnelle. L'effectif a finalement toujours été au complet sur les 2 sessions mais nombre de jeunes ont été concernés par une prolongation de l'accompagnement. En fin d'année les prescriptions de l'ASJM concernaient bien plus de jeunes dans une situation non régularisée. Le manque d'interlocuteur et de leur disponibilité (télétravail et arrêt de travail) peut expliquer la diminution des prescriptions.

Concernant les Chantiers découverte et remobilisation :

Sur l'année 2020, 6 chantiers était programmés mais 5 ont pu se dérouler entre Janvier et Décembre 2020. Deux chantiers prévus sur la période d'Avril à Juin ont été annulés mais l'un d'eux a pu être reporté en Octobre 2020.
Une nette baisse des prescriptions a été observée, mise en lien avec la situation du télétravail, l'arrêt des permanences et fermetures des accueils au public. Le travail de repérage s'est donc complexifié et a entraîné une diminution des prescriptions.

Concernant Rebondir :

En 2020 = 51 jeunes ont été accompagnés sur 150 jours avec un total d'heures de 3717 heures en baisse de 12,31 % liée aux mois de confinement.
Ces jeunes ont été accompagnés, répartis en deux sessions, une première dite A du 1/01 au 3/07 avec 27 jeunes accompagnés dont 5 prolongés et une seconde dite B du 31/08 au 31/12/20 avec respectivement 24 jeunes accueillis dont 8 prolongés de la précédente session.

Depuis le début de l'année, 42 jeunes positionnés par les missions locales, 1 par des établissements de la protection de l'enfance, 1 par le mouvement du Nid, 2 par l'ADPS, 1 par pôle emploi et 4 jeunes ayant répondus aux missions de service civique.
Parmi ces 51 jeunes, 4 ont bénéficié d'une mesure éducative.

Répartition des jeunes accueillis par sexe

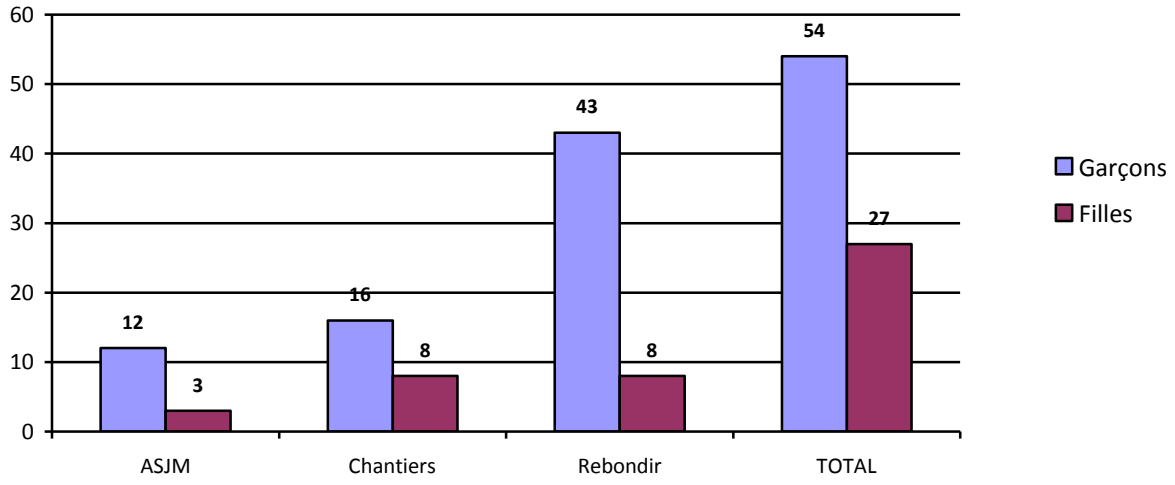

Sur l'ensemble du service, nous avons accompagné une majorité de jeunes hommes. Nous observions la même tendance en 2018 (67% de jeunes hommes et 33% de jeunes femmes). La tendance était inversée en 2017.

Répartition des jeunes accueillis par âge

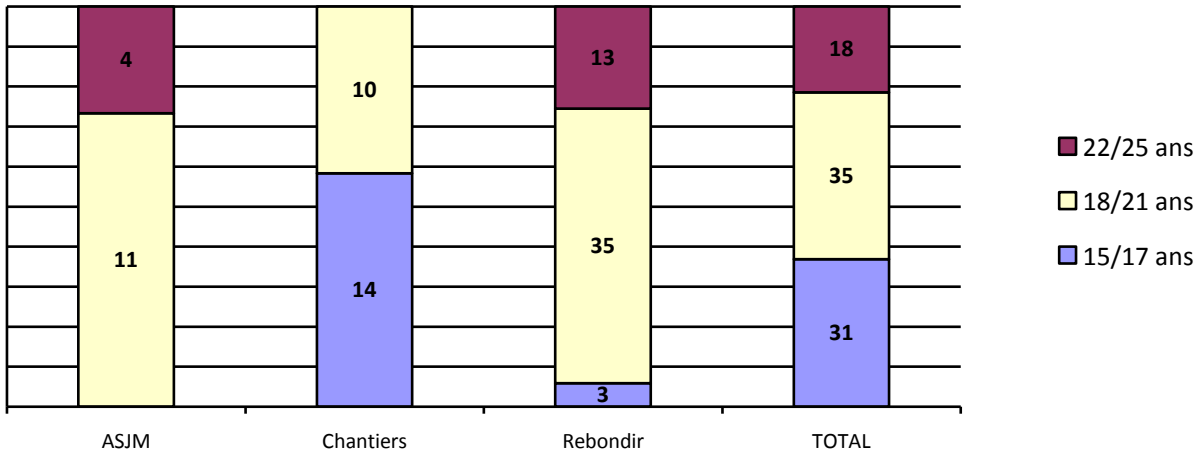

Cette année, contrairement en 2018, nous observons un fort rajeunissement des jeunes accueillis notamment sur les Chantiers découverte et remobilisation. En 2018 la majorité des jeunes accueillis se situait entre 16 et 21 ans (soit **79%** tous dispositifs confondus).

Répartition des jeunes par quartier d'habitation

	ASJM	Chantiers	Rebondir
Nantes Centre	1	0	7
Nantes Nord	3	0	2
Nantes Sud	2	4	2
Nantes Est	2	2	35
Nantes Ouest	3	5	5
Ville d'Orvault	1	2	
Ville de Rezé	1	1	
Ville de St Herblain	2	4	
Tréméac Hors QPV	0	3	
MLDS Hors QPV	0	0	
Aire métrop. Voyageurs	0	1	
Autre MECS Hors QPV	0	2	

- **<u>Concernant les jeunes accueillis sur l'ASJM :</u>**

On remarque une répartition sur l'ensemble du territoire nantais et de son agglomération. Ce qui suppose un travail avec les partenaires associatifs et institutionnels plus important car non sectorisé.

- **<u>Concernant les jeunes accueillis sur les chantiers</u> :**

  - 1 Rezé QPV (1 ADPS)
  - 2 Orvault QPV
  - 4 St Herblain
  - 17 Nantes dont :
    - 11 **ADPS***
    - 1 Les Forges
    - 0 MLDS
    - 5 institutions hors QPV (3 Tréméac, 1LINKIAA, 1 Centre Anjorrant)

***Détail ADPS (11 jeunes) – TOUS QPV**

Nantes ouest	Nantes sud	Nantes Est	Rezé
- 4 ADPS Bellevue - 1 ADPS Dervallières	- 3 ADPS Malakoff-Beaulieu - 1 ADPS Nantes Sud (Clos Toreau/Pirmil)	- 1 ADPS Bottière	- 1 ADPS Rezé Quartier Château

La majorité des jeunes inscrits sur le dispositif réside à Nantes et son agglomération en Quartier Politique des Villes. Bien qu'ils ne soient pas prioritaires, l'accueil des jeunes hors QPV est possible en fonction des places restantes. A travers les objectifs de la prescription et les besoins repérés, le jeune pourra intégrer le dispositif même si son lieu de résidence n'entre pas dans la zone géographique demandée.

- **<u>Concernant les jeunes accueillis sur le dispositif Rebondir</u> :**

Géographiquement, le secteur Est de Nantes représente 68 % du lieu d'habitation des jeunes mais il est difficile de savoir exactement où résident les jeunes. En effet, certains restent assez flou, peut-être par peur que nous donnions leur adresse, ce qui, de fait, modifie certainement le secteur géographique d'habitation. Par contre, il semble que moins de jeunes migrants soient hébergés dans un squat.

Répartition des jeunes accueillis par niveau scolaire

	Chantiers	ASJM	Rebondir	TOTAL	
Niveau VI		7	6	20	29
Niveau Vbis		8	3	25	52
Niveau V		9	6		8
Niveau IV				6	5
Niveau III					

Comme en 2019, la majorité des jeunes accueillis a un niveau égal ou inférieur au DNB (Diplôme National du Brevet) en fin de collège, soit un niveau VI et V bis, selon l'ancienne nomenclature des diplômes (modifiée en 2018).

Le niveau V correspond aujourd'hui au niveau 3, ce qui correspond à un niveau CAP, BEP.

- **<u>Concernant les jeunes accueillis sur l'ASJM :</u>**

Nous n'avons que très peu de données. Sur les 10 jeunes, la plupart ont été scolarisés jusqu'en fin de 1er cycle (ce qui correspond en France à une fin de collège). Une jeune avait un diplôme d'étude supérieure pour laquelle une démarche de comparabilité a dû être mise en œuvre afin d'accéder à l'université.

Situation des jeunes à la sortie de l'action

- **ASJM**

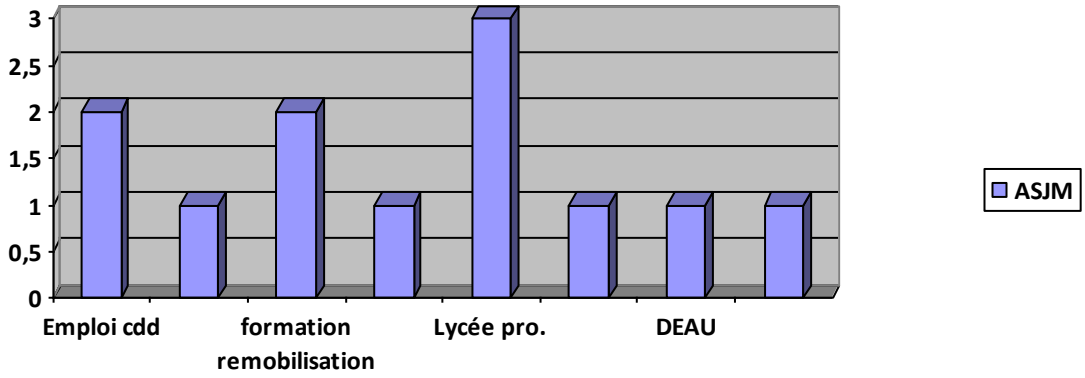

La situation sanitaire a fort impacté l'insertion professionnelle des jeunes pour autant la prolongation de la session a permis de finaliser des projets et inscriptions donnant lieu à une majorité de sortie positive. De même les questions du logement et du soin ont pu être mises au travail grâce à cette prolongation de prise en charge.

➢ CHANTIER DÉCOUVERTE ET REMOBILISATION

Sur les 24 jeunes entrés sur le dispositif, 2 jeunes ont préféré arrêter au deuxième jour ne se sentant pas prêt à s'investir sur la durée. Ces deux jeunes n'étaient pas inscrits à la mission locale. L'un continue à avoir des contacts avec son prescripteur, l'autre n'est plus en lien. Nous nous baserons sur 22 jeunes pour rendre compte des suites de parcours.

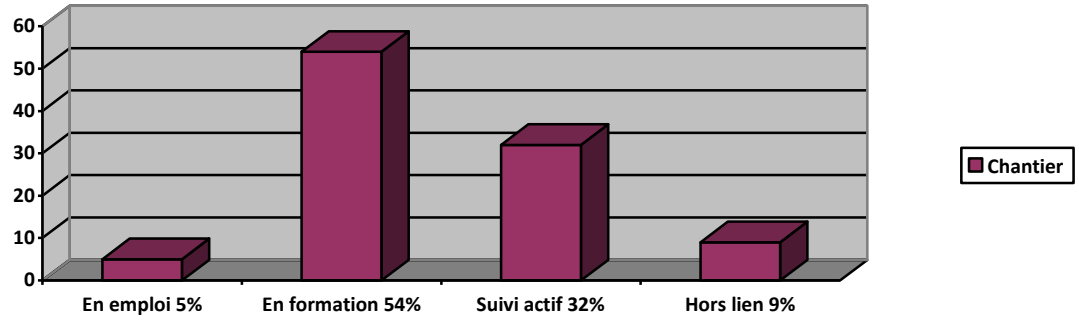

- **A l'entrée sur le dispositif, 19 jeunes étaient inscrits à la Mission locale :**

- 1 jeune orienté sur le dispositif de la Garantie Jeune
- 4 jeunes positionnés sur des actions d'orientation et dispositifs de la Mission Locale tels que « Trouve un métier qui me ressemble », Prépa Avenir, Motiv'Action...
- 1 jeune en contrat de missions intérimaires
- 1 jeune accompagné en CHRS (Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale) et bénéficie d'un accompagnement social
- 3 jeunes volontaires en Service Civique : *avec l'association CEMEA et le programme KIOSC de l'Association Unis-Cité.*
- 1 jeune inscrit sur le dispositif « Les jardiniers d'Auteuil » : *action de formation pré-qualifiante en espaces verts et en maraîchage biologique.*
- 1 jeune inscrit au BAFA *(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations)*
- 1 jeune en cours d'orientation MDPH et recherche de formation en milieu adapté
- 4 jeunes sont en contact régulier avec leur prescripteur et leur conseiller Mission Locale autour des questions d'insertion. 3 d'entre eux participent ponctuellement à des actions telles que des chantiers éducatifs avec l'ADPS ou des missions avec Plan Job.
- 1 jeune incarcéré à la suite du chantier suivi
- 1 jeune ne se saisit pas de l'accompagnement proposé par la Mission Locale ni par le prescripteur.

- **Concernant les 3 jeunes non-inscrits à la Mission Locale :**

- 1 jeune inscrite à l'Ecole de la deuxième chance

- 1 jeune positionné sur des actions d'orientation en lien avec la Mission Locale tel que les chantiers école
- 1 jeune en contact régulier avec son prescripteur et/ou son conseiller Mission Locale autour des questions d'insertion.

➔ **Soit 91% des jeunes en sortie positive ou accompagnement actif et 9 % qui n'ont peu ou pas de suivi.**

➢ **REBONDIR**

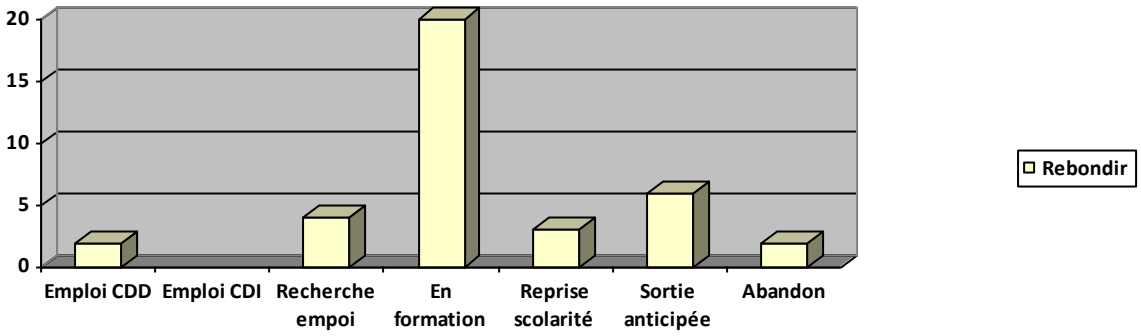

- **En emploi : 2**

➪ 2 jeunes CDD

- **En recherche d'emploi : 4**

- **En formation : 20**

➪ CHRS = 1 jeune
➪ Garantie jeune = 1 jeune
➪ FLE = 1 jeune
➪ Poursuite de Formation sur l'action Rebondir 15 jeunes
➪ Formations diverses = 2 jeunes dont ASJM 2

- **Reprise de scolarité : 3**

➪ 1 au lycée
➪ 1 à l'université
➪ 1 à l'Icam

- **Sortie anticipée : 6**

⇨ 2 jeunes réorientés vers la mission locale
⇨ 2 jeunes avec une problématique médicale
⇨ 2 jeunes partis pour une autre région

- **Abandon : 2**

Éléments qualitatifs et d'analyse

➢ ASJM

- Constats, remarques concernant l'année 2020

Cette année est marquée par une situation inédite et contraignante accentuant inévitablement les constats émis l'année précédente sur le plan de l'accès aux droits et l'apprentissage du français.
Confirmation **des tendances des années précédentes :**

- **Durcissement dans les démarches administratives**, (procédure plus complexe ou mal identifiée, absence d'interlocuteur « privilégié », durcissement des critères d'accès aux droits communs, (multiplicité des pièces demandées…).
- **« Complexification » pour l'accès aux droits**, augmentation des difficultés dans l'aboutissement des démarches administratives (absence d'internet, pas d'interlocuteur nommé, difficultés de compréhension des documents, difficultés d'accès à l'information…)
- **Difficulté d'accès aux cours de français**. Face à l'explosion générale de la demande et le peu d'offre sur le territoire, les conditions sanitaires n'ont fait que renforcer la paupérisation de celle-ci. Entre arrêt total des cours et reprise timide voire inexistante (organisme bénévole/ institution) l'année a été chaotique sur le plan de l'apprentissage. Certains organismes n'ont pas rouverts, d'autres n'assurent que des groupes réduits, ou ne proposent qu'un suivi à distance qui pose question pour le public ASJM (fracture numérique).
- **Difficulté d'accès aux formations** : Restrictions des moyens financiers pour accéder aux formations initiales (durcissement des conditions d'accès au FAJ), liste d'attente exponentielle au vu du retard lié au confinement.
- **« Complexification » pour l'accès à l'autonomie :** ouverture de compte, peu de PACEA (contrat des jeunes avec Mission locale), pas de délivrance de récépissé (pourtant obligatoire et seul papier prouvant la réalité de la démarche engagée).

D'un point de vue administratif, l'ensemble des jeunes a été confronté à une suspension de droit et/ou des délais étirés pour les renouvellements et /ou des erreurs de traitements (CPAM, Récépissé de titre de séjour, audience). D'un point de vue général, beaucoup d'interlocuteurs (institution ou association) demeuraient inaccessibles (télétravail, arrêt de travail, fermeture).
La résonance sur le plan social et psychique de la situation liée au covid est multiple pour ce public déjà « fragilisé » : isolement renforcé, trajectoire d'exil et confinement, langues et codes culturels différents pour appréhender les évènements, sentiment de peur et/ou de colère face à l'inertie de l'évolution de leur situation.
Les conséquences sur la mise en place de leur projet personnel et professionnel sont évidentes. Le département a tenu compte de ces constats et accordé une prolongation de session pour bon nombre de jeunes, augmentant ainsi l'issue positive de l'accompagnement.
L'ASJM a dû opérer une adaptation tant sur le plan de l'accompagnement que sur les supports et contenus de celui-ci.
Cette adaptation est positive et va dans le sens d'une volonté croissante de l'ensemble du service de La calandre de mettre en commun les ressources de chaque dispositif au profit de l'intérêt du public accueilli.

- Un transversalité développée et étendue

Les professionnels du service La Calandre et des postes remobilisation se sont « alliés » afin d'assurer des actions communes en vue de soutenir ces jeunes durant cette période complexe. (Ateliers des postes ressources mobilisation, stage dans les services ville).
Cette volonté, déjà à l'œuvre en 2019, s'est vue accentuée par une nécessité de partage de connaissance et de réseaux afin de maintenir le lien avec les jeunes et de les « sortir » d'une complexification administrative accrue.

- L'action bénévole

Le bénévolat est une dimension qui traverse les actions de l'ASJM mais il a véritablement été un support bénéfique durant notamment les périodes « transitoires » (entre 2 confinements) et même suppléé aux « manquements » des structures institutionnelles. La citoyenneté, la solidarité, l'expérience professionnelle grâce à la mise en place de partenariat ont pu venir en appui des objectifs de l'action et des besoins des jeunes.

- Partenariat renforcé et élargissement des demandes

Le travail avec les professionnels associatifs a été très important au vu des difficultés rencontrées par chacun d'entre nous dans l'accompagnement des jeunes (ANEF, AS de secteur, Saint Benoit..). A la fin de l'année 2020 de nouvelles demandes en direction de

public ou de structures différentes ont émergées : Mission locale hors les murs ; dispositif pour jeunes femmes en cours de prostitution…

➢ CHANTIER DÉCOUVERTE ET REMOBILISATION

Evolution du dispositif et des modalités d'accompagnement :

Au regard des constats, plusieurs modifications ont été réalisées depuis septembre 2019 dans l'organisation des interventions. Bien que la notion de « faire groupe » soit très importante dans les chantiers, nous pensons qu'il est important de ramener le jeune à son projet.

- Les semaines socio-éducatives

Dans le but d'individualiser les contenus en lien avec le projet personnel et/ou professionnel du jeune, une partie du planning est à « double entrée » sur la dernière séquence socio-éducative.
Par exemple, nous organisons désormais la visite d'un Foyer Jeune Travailleur (FJT) de l'Association ADELIS pour qui cela est pertinent au vu de leur situation individuelle. Pour d'autres, la présentation du Service Civique apparaît pertinente tandis que d'autres pourront bénéficier d'un accompagnement autour d'une autre thématique.

Concernant les partenaires prestataires du projet, les deux séances de l'Art du déplacement proposées par l'Association ADDAN sont désormais réalisés lors de la première séquence socio-éducative ce qui permet de renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité du groupe. Néanmoins, en fonction de celui-ci, la deuxième séance peut aussi être adaptée en présentant un support vidéo puis des échanges sur les valeurs de la pratique.
La découverte de la sérigraphie continue d'être proposée par l'Association Parades. Elle se déroule sur une journée entière lors de la dernière séquence socio-éducative, ce qui a pour objectif de créer une œuvre collective sous forme d'affiche, faite par les jeunes autour d'un thème présenté. Pour le chantier suivant (Septembre 2020), la dernière semaine n'a pas pu être réalisée en raison d'un jeune qui était cas contact.

Enfin, la dernière semaine socio-éducative permet désormais de consacrer des temps d'accompagnement individuel permettant aux jeunes, entre autres, de réaliser ou actualiser leurs CV ou d'effectuer des recherches concernant les suites de parcours que nous dessinons ensemble.

- Les bilans

Au cours de l'année 2019, les trois bilans ont été remaniés pour permettre une échelle de graduation dans la prise de parole en groupe. De plus, au vue de la situation sanitaire, le bilan salarié et le bilan final sont devenus individuels.

- Le bilan socio-éducatif se déroule à la fin de la première séquence socio-éducative avec les jeunes et les intervenantes. Il permet de faire état des dix jours vécus avant la venue de l'Agence INSERIM pour la signature des contrats de travail.

- Le bilan salarié est réalisé à la fin des deux semaines de mission de travail. Il vise à valoriser la parole et l'expérience du jeune en groupe. Ce bilan est effectué de manière individuelle : le prescripteur et une intervenante du dispositif rencontrent le jeune et le tuteur de mission au sein du lieu de mission.

- Le bilan final se déroule de manière individuelle à la fin de la dernière semaine socio-éducative en présence du jeune, du prescripteur et des intervenantes du dispositif.
  En amont de cela, les professionnelles écrivent une fiche de suivi individuel où apparaissent leurs observations quant à l'engagement du jeune sur le dispositif (qualités, freins, facilités, difficultés…) ainsi que des propositions en lien avec les suites de parcours. Cette fiche est d'abord validée par le jeune puis transmise au prescripteur lors de l'entretien du bilan final.
  Ensuite, elle est communiquée au conseiller de la Mission Locale une fois que l'entretien tripartite est organisé.

L'équipe des Chantiers découverte et remobilisation nourrit une réflexion constante, en lien avec les constats établis, concernant l'accompagnement post-chantier. En effet, nous remarquons qu'à l'issue du chantier, les jeunes qui ne s'inscrivent pas rapidement dans un parcours adapté (formation, stages, actions d'orientations…) perdent de nouveau le rythme alors que l'inscription sur les chantiers a initié une reprise de rythme quotidien.
Ainsi, l'accompagnement des jeunes, en fonction des besoins repérés, est effectué à l'issue du chantier et ce, pour une période de 1 à 3 mois. Cela permet de ne pas rompre brusquement le lien entre les jeunes et les professionnelles et maintenir les jeunes dans une dynamique.

- Le partenariat et réseau

Depuis Septembre 2019, nous travaillons au développement et renforcement du réseau, notamment dans des domaines moins présents tels que la citoyenneté, la culture et les lieux ressources.

Ainsi, une après-midi est désormais consacrée au passage de l'ASSR 2 (obligatoire pour passer le permis B) avec un professionnel du STEI, la visite de la radio associative JET FM et la découverte des techniques de prises de sons, la visite de lieux ressources tels que le Planning familial, la mise en place d'un ciné-débat avec les volontaires en Service Civique de l'Association Unis-cité, ou encore une journée est dédiée à la découverte et la pratique du bénévolat solidaire. En effet, les jeunes inscrits sur les Chantiers mais aussi aux jeunes des deux autres dispositifs de La Calandre vont découvrir la Ressourcerie de l'Île à Rezé et la ferme urbaine pédagogique de l'Agronaute située aux anciens MIN de Nantes.
Un conventionnement a également été mis en place avec le restaurant solidaire Les Cocottes solidaires, situé sur l'Île de Versailles à Nantes. En raison de la fermeture des restaurants, le partenariat n'a pas encore été engagé.

A la Ressourcerie de l'Île, une équipe de professionnels est mobilisée pour accueillir le groupe et leur faire découvrir le lieu et le circuit-court de l'arrivée du matériel jusqu'à la mise en vente. Ensuite, ils occupent différents postes au même titre que les autres bénévoles (inventaires, tri, rangement…).

Enfin, l'après-midi à la ferme urbaine de l'Agronaute est dédiée à la découverte et la visite du site accueillant des associations de l'Économie Sociale et Solidaire, puis les jeunes effectuent des missions liées au jardinage (semis, bouturage, paillage...).

➢ REBONDIR

La crise sanitaire a mis à mal l'accompagnement effectué auprès des jeunes inscrits sur le dispositif rebondir. En effet, nous avons dû mettre fin à tous accueil collectif. En contrepartie, nous avons développé des accompagnements individuels avec un maintien du lien soit par téléphone soit par rendez-vous individuel en présentiel avec respect des gestes barrières, évitant une rupture dans l'accompagnement socioéducatif. Ceci est valable pour le premier confinement mais nous avons réfléchi à une autre façon de faire pour le 2ème confinement qui a débuté en novembre.

Nous savons par expérience que la force de notre action de remobilisation s'appuie sur l'articulation des pratiques éducatives collectives et individuelles au service du/des jeunes accueillis sur le dispositif. Or celles-ci ont été arrêtées entre mars et mai et nous n'avons pu

que constater les effets occasionnés par cet arrêt : repli sur soi, développement des troubles psychologiques, désocialisation, marginalisation, retour des conduites à risque.
A ce titre, lors du deuxième confinement, nous avons adapté nos pratiques en remettant du collectif dans les approches éducatives concrétisées entre autre, par la mise en œuvre d'une convention avec la DRAC, d'un atelier d'expression et d'écriture française à partir de la réalisation d'une grande carte mentale collective avec la participation de 8 jeunes de l'action rebondir pendant 10 séances.

Nous avons également recréé du partenariat avec les différents acteurs du social entre autre avec la ferme pédagogique de la Ranjonière par la construction d'un poulailler qui a permis aux jeunes de Rebondir de prendre appui sur un groupe pour développer ou approfondir individuellement des connaissances de l'ordre du savoir-être et du savoir-faire.

Ce choix pédagogique (articulation des pratiques éducatives) s'est renforcé par l'arrivée début décembre de 4 jeunes en mission de service civique adapté qui sont intégrés de fait au groupe de jeunes de l'action « rebondir ». Ces nouveaux arrivants ayant un niveau scolaire supérieur, viennent alors renforcer cette pratique mise en œuvre en donnant au groupe constitué une mixité. Celle-ci permet des échanges riches, profitables à tous et nourrit l'articulation entre le collectif et l'individu. Cet apport théorique permet des échanges fructueux qui développent l'estime et/ou la confiance en soi.

Du fait de l'absence de certains collègues lors du confinement, nous avons réorganisé notre travail. Ce fut l'occasion, sous la forme de remplacement, de mutualiser nos accompagnements en mettant en œuvre une transversalité au sein de la Calandre assurant une continuité dans les actions communes valorisant les jeunes durant cette période compliquée.

Pour finir, cette année particulière a pu fragiliser nos accompagnements, tout en apportant une nouvelle dynamique par l'adaptation dont nous avons fait preuve, la transversalité au sein des dispositifs ainsi que l'arrivée des services civiques.